

Sénat du Canada

Rapport annuel

2005-2006



tous savent que...





... le débat est essentiel à la démocratie.

Si le débat est animé, vaste, approfondi et, surtout, encouragé, alors notre système politique, aussi imparfait soit-il, nous sert bien encore. En fait, c'est précisément pour que le débat puisse être poussé plus loin que les Pères de la Confédération nous ont donné le Sénat : une chambre pouvant librement représenter les intérêts des régions et des minorités, par opposition aux intérêts des populations et des majorités, et empêcher la domination du Parlement par un gouvernement majoritaire, avec les risques sous-jacents de musellement des voix dissidentes.

Que l'un de nos débats nationaux qui suscitent le plus de passion porte sur l'une des chambres du Parlement en dit long sur la vigueur de notre démocratie. Et que nous puissions librement critiquer ou vanter notre système politique ou encore y proposer des changements est vraiment extraordinaire. Une autre vérité, à propos de la démocratie, c'est que l'information à la base de tout débat doit être exacte. Sans débat, nos réflexions restent stagnantes, mais sans information exacte, les débats peuvent donner des résultats dangereux.

Ce rapport annuel tente de contribuer au débat.

Au sein d'une démocratie représentative, il existe toujours un danger que les processus qui mènent au pouvoir et qui permettent de le garder l'emportent sur la meilleure utilisation qui sera faite de ce pouvoir. Une démocratie fonctionne bien uniquement si elle comprend ses lacunes et essaie d'y remédier. Jusqu'à maintenant, le Sénat du Canada nous a aidés à y arriver.

National Post – Gerald Owen

Données de catalogage avant publication (Canada)

Rapport annuel 2005–2006 du Sénat du Canada

Publié sous la direction du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche

ISBN Y6-2006
0-662-49615-9

© Le Sénat

Distribué par la Direction des communications du Sénat du Canada
1-800-267-7362



*Notre responsabilité première
comme sénateurs, que ce soit à titre
d'individus ou en tant qu'institution,
c'est de déterminer le meilleur moyen
de servir les Canadiens à l'heure
actuelle et dans les années à venir.*

Beaucoup d'habitants de la planète rêvent de vivre dans un pays de paix et de liberté comme le Canada, où ils auraient le droit de participer à l'affirmation de ses valeurs et de façonner son devenir grâce à la démocratie parlementaire.

Les citoyens canadiens ont des droits et des libertés garantis qui sont rarement égalés ou dépassés ailleurs. Depuis le début, notre régime parlementaire veille à ce que chaque citoyen soit représenté dans les débats et les votes sur les projets de loi, qui consacrent les valeurs canadiennes auxquelles nous tenons profondément.

Comme l'a dit sir John A. Macdonald au cours des débats qui ont mené à la Confédération de 1867, le Sénat devait être un organe de régulation pouvant « modérer et considérer avec calme la législation de l'assemblée et empêcher la maturité de toute loi intempestive ou pernicieuse passée par cette dernière... ».

Notre responsabilité première comme sénateurs, que ce soit à titre d'individus ou en tant qu'institution, est de déterminer le meilleur moyen de servir les Canadiens à l'heure actuelle et dans les années à venir. C'est donc avec cette idée à l'esprit que j'ai accepté la charge de président du Sénat en février 2006 dans le plus grand respect pour l'histoire et les traditions du Sénat. C'est pour moi un privilège et un honneur de jouer un rôle dans l'évolution de cette institution à une époque aussi intéressante de son histoire.

Nous espérons que le présent rapport annuel donnera aux lecteurs une meilleure idée du fonctionnement du Sénat et que l'information qui s'y trouve montrera à quel point les sénateurs sont résolus à concrétiser leur vision du Canada.

*Le Président du Sénat,
Noël A. Kinsella*



L'Administration du Sénat fait bon usage des fonds qui lui sont confiés en veillant à offrir aux sénateurs les services nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, que j'ai l'honneur de présider, dirige et supervise les rouages financiers et administratifs internes du Sénat. Il exerce cette fonction au nom de tous les sénateurs et, partant, de tous les Canadiens.

Les membres du comité possèdent une conscience aiguë de leurs responsabilités, car il est crucial, pour les deux chambres du Parlement, de donner l'exemple d'une bonne gouvernance à toutes les entreprises. C'est d'autant plus vrai que nos « actionnaires » sont les 32,5 millions de personnes qui vivent au Canada, de la femme âgée qui dépend du régime de pension des anciens combattants jusqu'au bébé prématuré qui est entouré de soins par notre régime public de santé. L'utilisation judicieuse des impôts est une responsabilité d'ordre moral et éthique.

À cet effet, j'ai le plaisir d'annoncer que le Sénat a continué d'optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables au cours de l'année financière 2005-2006. L'Administration du Sénat fait bon

usage des fonds qui lui sont confiés en veillant à offrir aux sénateurs les services nécessaires à l'exercice de leur mandat. J'ai aussi le plaisir de signaler que le premier conseiller sénatorial en éthique, Jean T. Fournier, est entré en fonction le 1^{er} avril 2005. Ce haut fonctionnaire indépendant renforcera la transparence des activités des sénateurs, ce qui rendra l'institution tout entière encore plus responsable face aux gens qu'elle sert.

J'espère que le présent rapport annuel s'avèrera utile à ses lecteurs en tant qu'outil de responsabilisation envers le public. Il témoigne certainement du travail acharné qu'accomplissent les sénateurs et l'Administration du Sénat au nom des Canadiens.

*Le président du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration,
George J. Furey, c.r.*



Nous sommes fiers de nos réalisations, passées et actuelles. Nous sommes fiers de la manière dont nous continuons de nous améliorer dans le cadre de notre tradition d'appui aux sénateurs qui œuvrent à faire du Canada une société meilleure.

Au fil des 139 dernières années – 39 législatures consécutives – l'Administration du Sénat s'est employée sans relâche à procurer aux sénateurs les outils nécessaires pour bien servir et représenter les Canadiens. Ces outils ont considérablement évolué depuis l'entrée en fonction des premiers sénateurs en 1867. Ces derniers n'auraient sans doute jamais pu imaginer toutes les possibilités que la diffusion web, les réseaux informatiques et le transport aérien commercial ont ouvertes à leurs homologues d'aujourd'hui. Mais je suis persuadé qu'à toutes les époques, les employés de l'Administration ont été animés du même zèle et de la même fierté collective, en fait du sentiment d'accomplir conjointement une tâche importante pour toute la population canadienne, sentiment caractéristique de l'organisation actuelle.

L'Administration, que je dirige, comptait environ 450 hauts fonctionnaires, gestionnaires et employés en 2005–2006. Nos gens assistent les sénateurs en leur offrant toutes sortes de services tant à la chambre du Sénat qu'à l'extérieur : télécommunications et technologies de l'information, sécurité, ressources humaines, gestion du matériel, avis en matière de communications et de procédure, pour ne nommer que ceux-là. Il existe autant de rôles au sein de l'Administration qu'il y a, pour les

sénateurs, de moyens d'accomplir leur travail. Ces rôles sont assumés par des experts dont le travail contribue à augmenter l'efficacité et le bon fonctionnement de notre organisation.

À l'image de toute bonne entreprise, l'Administration continue d'améliorer ses méthodes de travail, de découvrir des synergies et d'envisager des moyens innovateurs d'économiser les fonds publics. Comme vous le verrez au chapitre cinq, nous avons enregistré des gains importants au cours de l'année financière 2005–2006.

Nous sommes fiers de nos réalisations, passées et actuelles. Nous sommes fiers de la manière dont nous continuons de nous améliorer dans le cadre de notre tradition d'appui aux sénateurs qui œuvrent à faire du Canada une société meilleure. Nous sommes fiers de contribuer au travail qu'accomplit le Sénat au nom des Canadiens.

*Le greffier du Sénat
et greffier des Parlements,
Paul C. Bélisle*

Table des matières

01. Les sénateurs du Canada	4
02. Les sénateurs et la législation	12
03. Les sénateurs et leurs comités	30
04. Les activités des sénateurs	49
05. L'Administration du Sénat	60
Faits et chiffres	76
Conclusion Pour nous joindre	78
Annexe	80





Le présent rapport annuel décrit en détail les activités des sénateurs et de l'Administration du Sénat pour l'année financière 2005–2006. Les quatre premiers chapitres mettent en lumière les rôles des sénateurs comme membres d'une assemblée législative et comme membres de la société. Le dernier chapitre renseigne sur les activités administratives, les états financiers et l'effectif de la Chambre haute.

Nous espérons que vous trouverez ce document utile. Par-dessus tout, nous espérons qu'il alimentera un débat sincère de grande envergure sur la valeur de l'institution. Le débat, après tout, est la raison d'être du Sénat.

Poursuivons le débat.

Essayons de voir les choses

comme les Pères de la Confédération : le dilemme d'une seule chambre du Parlement, régie par une majorité, dirigée par le Cabinet, préférant au débat l'avancement de son programme. Les provinces du centre du pays, plus peuplées, écrasant l'opinion des autres régions du fait de la représentation selon la population. L'opinion des minorités rapidement entendue, puis écartée. La majorité exerçant son pouvoir sans contrôle, avec les risques d'abus inhérents.



Photo : « Les pères de la Confédération » par Rex Woods, 1969 (huile). Reproduite avec la permission de Rogers Communications Inc.

La solution?

Le Sénat. Une deuxième chambre chargée d'approfondir le débat. Une institution représentant les régions, et non les majorités. Une institution politique, certes, mais plus indépendante : moins facilement influencée par la direction d'un parti, la perspective à court terme d'une réélection, ou l'espoir d'un avancement. Un contrepois pour faire échec à toute tentative de « dictature de la majorité ».

C'est une vision...

...que les sénateurs, par leur ardeur au travail, s'efforcent de soutenir. Cette année :



Les sénateurs ont défendu

les minorités et les plus démunis. De la croisade menée par le sénateur Munson pour que les traitements des enfants autistes soient couverts par l'assurance maladie jusqu'à la défense, par le sénateur Watt, du droit des Inuits de conserver leurs pratiques de chasse traditionnelles, les sénateurs ont protégé les droits des minorités et des plus démunis, et veillé à ce que nous nous acquittions de notre responsabilité démocratique à l'égard des groupes sous-représentés.

Ils ont représenté

leurs régions. Les sénateurs se font souvent les porte-parole de leur région. Ainsi, devant l'inquiétude des collectivités côtières de la Colombie-Britannique, la sénatrice Carney a sonné l'alarme au sujet de la mise hors service des cornes de brume sur la côte du Pacifique. Pour sa part, le sénateur Sibbeston a exposé les préoccupations des Territoires du Nord-Ouest quant aux répercussions de l'agrandissement de la réserve du parc national Nahanni sur le développement économique régional. Dans l'enceinte même du Sénat ou hors des murs de l'institution, les sénateurs ont défendu les intérêts des habitants de leur région.

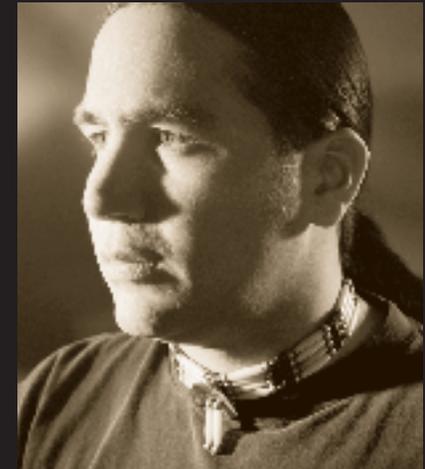


Ils ont amélioré

nos lois. Cette année, les comités ont procédé à l'étude, article par article, de 51 projets de loi. Les sénateurs ont consacré près de 80 heures à l'examen de projets de loi au Sénat et 175 heures à leur examen en comité. Le Sénat ne fait pas que réfléchir; il agit, aussi!

Ils nous ont amenés

à revoir nos positions. Les rapports des comités sénatoriaux ont un réel impact. Les rapports sur la sécurité de nos frontières, le manque de structures pour soigner les personnes souffrant de maladies mentales et l'état de l'approvisionnement en eau au Canada ont suscité de l'intérêt partout au pays. Même si le Parlement a interrompu ses activités pendant quatre mois à cause des élections de 2006, les comités sénatoriaux ont entrepris cette année 38 études d'ordre social ou économique. Pendant 830 heures, ils ont entendu les témoignages de Canadiens et rencontré plus de 1 300 témoins, puis ils ont fait rapport de l'information recueillie.



Voici donc le travail que les sénateurs du Canada ont accompli en 2005–2006.

01.

Les sénateurs du Canada

Une force génératrice de diversité sur la Colline parlementaire

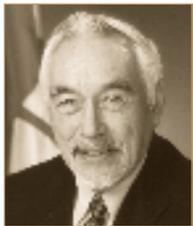
Le Sénat du Canada est une force génératrice de diversité.

Les sénateurs viennent de toutes les régions du pays, autant du tissu urbain dense de Toronto aux tours de verre et de béton que des communautés inuites du Grand Nord enveloppées de neige. Ils sont agriculteurs, enseignants, musiciens de jazz, avocats, chasseurs et trappeurs, juges, journalistes, acteurs, comptables, policiers, travailleurs sociaux, ingénieurs, professeurs, éleveurs de bétail et médecins, et ils ont des origines ethniques, des convictions politiques et des croyances religieuses très diverses. La représentation des femmes au Sénat est également forte : 35 p. 100 en 2005–2006, soit l'une des proportions les plus élevées parmi les assemblées législatives nord-américaines.

Cette diversité tient en bout de piste à la manière dont le Sénat est constitué. Comme le Canada nomme ses sénateurs, il est libre de contrebalancer les intérêts de la majorité représentée à la Chambre des communes. Pour les Pères de la Confédération, cela signifiait l'inclusion d'hommes aux inclinaisons politiques soutenues par une minorité d'électeurs. Au cours des dernières années, cependant, les premiers ministres ont utilisé leur capacité de nommer des sénateurs pour s'assurer que la diversité croissante au Canada soit reflétée au Parlement : que les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les gens aux antécédents professionnels et ethniques variés aient une voix plus importante. Des chefs des Premières nations aux immigrants, des généraux à la retraite aux infirmières et aux anciens policiers, les sénateurs proviennent de nombreux milieux et se font les porte-parole de la diversité.



Les sénateurs du Canada au 31 mars 2006



Willie Adams
(Lib – Nunavut)



A. Raynell Andreychuk
(C – Saskatchewan)



W. David Angus
(C – Alma, Québec)



Norman K. Atkins
(P.C. – Markham, Ontario)



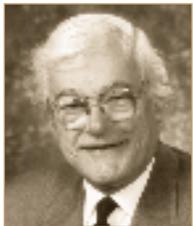
Jack Austin, C.P.
(Lib – Vancouver Sud,
Colombie-Britannique)



Lise Bacon
(Lib – De la Durantaye,
Québec)



George Baker, C.P.
(Lib – Terre-Neuve-
et-Labrador)



Tommy Banks
(Lib – Edmonton, Alberta)



Michel Biron
(Lib – Mille Isles, Québec)



John G. Bryden
(Lib – Nouveau-Brunswick)



John M. Buchanan, C.P.
(C – Halifax, Nouvelle-Écosse)



Catherine S. Callbeck
(Lib – Île-du-Prince-Édouard)



Larry W. Campbell
(Lib – Colombie-Britannique)



Pat Carney, C.P.
(C – Colombie-Britannique)



Sharon Carstairs, C.P.
(Lib – Manitoba)



Andrée Champagne, C.P.
(C – Grandville, Québec)



Maria Chaput
(Lib – Manitoba)



Ione Christensen
(Lib – Yukon)



Ethel M. Cochrane
(C – Terre-Neuve-
et-Labrador)



Gerald J. Comeau
(C – Nouvelle-Écosse)





Joan Cook
(Lib – Terre-Neuve-et-Labrador)



Anne C. Cools
(C – Toronto Centre-York, Ontario)



Eymard G. Corbin
(Lib – Grand-Sault, Nouveau-Brunswick)



Jane Cordy
(Lib – Nouvelle-Écosse)



James S. Cowan
(Lib – Halifax, Nouvelle-Écosse)



Roméo Dallaire
(Lib – Golfe, Québec)



Dennis Dawson
(Lib – Lauzon, Québec)



Joseph A. Day
(Lib – Saint John-Kennebecasis, Nouveau-Brunswick)



Pierre De Bané, C.P.
(Lib – De la Vallière, Québec)



Consiglio Di Nino
(C – Ontario)



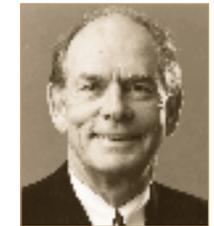
Percy Downe
(Lib – Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard)



Lillian Eva Dyck
(NPD – North Battleford, Saskatchewan)



Art Eggleton, C.P.
(Lib – Toronto, Ontario)



John Trevor Eyton
(C – Ontario)



Joyce Fairbairn, C.P.
(Lib – Lethbridge, Alberta)



Marisa Ferretti Barth
(Lib – Repentigny, Québec)



D. Ross Fitzpatrick
(Lib – Okanagan-Similkameen, Colombie-Britannique)



J. Michael Forrestell
(C – Dartmouth / Eastern Shore, Nouvelle-Écosse)



Michael M. Fortier, C.P.
(C – Rougemont, Québec)



Francis Fox, C.P.
(Lib – Victoria, Québec)



Joan Fraser
(Lib – De Lorimier, Québec)



George J. Furey
(Lib – Terre-Neuve-et-Labrador)



Aurélien Gill
(Lib – Wellington, Québec)



Yoine J. Goldstein
(Lib – Rigaud, Québec)



Jerahmiel S. Grafstein
(Lib – Metro Toronto, Ontario)



Leonard J. Gustafson
(C – Saskatchewan)



Mac Harb
(Lib – Ontario)



Daniel Hays
(Lib – Calgary, Alberta)



Céline Hervieux-Payette, C.P.
(Lib – Bedford, Québec)



Elizabeth Hubley
(Lib – Île-du-Prince-Édouard) (Lib – Colombie-Britannique)



Mobina S. B. Jaffer
(Lib – Colombie-Britannique)



Janis G. Johnson
(C – Winnipeg-Interlake, Manitoba)



Serge Joyal, C.P.
(Lib – Kennebec, Québec)



Colin Kenny
(Lib – Rideau, Ontario)



Wilbert Joseph Keon
(C – Ottawa, Ontario)



Noël A. Kinsella
(C – Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)



Michael Kirby
(Lib – South Shore, Nouvelle-Écosse)



Jean Lapointe
(Lib – Saurel, Québec)



Raymond Lavigne
(Lib – Montarville, Québec)



Marjory LeBreton, C.P.
(C – Ontario)



Rose-Marie Losier-Cool
(Lib – Tracadie, Nouveau-Brunswick)



Sandra M. Lovelace Nicholas
(Lib – Nouveau-Brunswick)



Frank W. Mahovlich
(Lib – Ontario)



Paul J. Massicotte
(Lib – De Lanaudière, Québec)



Elaine McCoy
(P.C. – Calgary, Alberta)



Michael A. Meighen
(C – St. Marys, Ontario)



Terry M. Mercer
(Lib – Secteur Nord, Halifax, Nouvelle-Écosse)



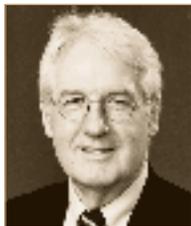
Pana Merchant
(Lib – Saskatchewan)



Lorna Milne
(Lib – Peel County, Ontario)



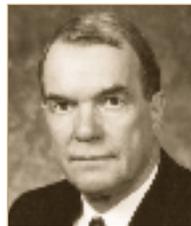
Grant Mitchell
(Lib – Edmonton, Alberta)



Wilfred P. Moore
(Lib – Stanhope St. / Bluenose, Nouvelle-Écosse)



Jim Munson
(Lib – Ottawa/Canal Rideau, Ontario)



Lowell Murray, C.P.
(P.C. – Pakenham, Ontario)



Nancy Ruth
(C – Toronto, Ontario)



Pierre Claude Nolin
(C – De Salaberry, Québec)





Donald H. Oliver
(C – Nouvelle-Écosse)



Lucie Pépin
(Lib – Chaouinigane, Québec)



Robert W. Peterson
(Lib – Regina, Saskatchewan)



Gerard A. Phalen
(Lib – Nouvelle-Écosse)



P. Michael Pitfield, C.P.
(Ind – Ottawa-Vanier,
Ontario)



Madeleine Plamondon
(Ind – Les Laurentides,
Québec)



**Marie-P. Poulin
(Charette)**
(Lib – Nord de l'Ontario,
Ontario)



Vivienne Poy
(Lib – Toronto, Ontario)



Marcel Prud'homme, C.P.
(Ind – La Salle, Québec)



Pierrette Ringuette
(Lib – Nouveau-Brunswick)



Jean-Claude Rivest
(Ind – Stadacona, Québec)



Fernand Robichaud, C.P.
(Lib – Saint-Louis-de-Kent,
Nouveau-Brunswick)



William Rompkey, C.P.
(Lib – North West River,
Labrador, Terre-Neuve-
et-Labrador)



Hugh D. Segal
(C – Kingston-Frontenac-
Leeds, Ontario)



Nick G. Sibbeston
(Lib – Territoires
du Nord-Ouest)



David P. Smith, C.P.
(Lib – Cobourg, Ontario)



Mira Spivak
(Ind – Manitoba)



Gerry St. Germain, C.P.
(C – Langley-Pemberton-
Whistler, Colombie-
Britannique)



Peter A. Stollery
(Lib – Bloor et Yonge /
Toronto, Ontario)



Terry Stratton
(C – Red River, Manitoba)



Claudette Tardif
(Lib – Edmonton, Alberta)



David Tkachuk
(C – Saskatchewan)



**Marilyn Trenholme
Counsell**
(Lib – Nouveau-Brunswick)



Charlie Watt
(Lib – Inkerman, Québec)



Rod A. A. Zimmer
(Lib – Winnipeg, Manitoba)

Changements dans la composition du Sénat

1^{er} avril 2005 – 31 mars 2006

Nominations

2 août 2005

Larry W. Campbell (Lib – C.-B.)
 Andrée Champagne, C.P.(C – Grandville, Qc)
 Dennis Dawson (Lib – Lauzon, Qc)
 Hugh D. Segal
 (C – Kingston-Frontenac-Leeds, Ont.)
 Rod A.A. Zimmer (Lib – Winnipeg, Man.)

29 août 2005

Francis Fox (Lib – Victoria, Qc)
 Yoine J. Goldstein (Lib – Rigaud, Qc)

21 septembre 2005

Sandra M. Lovelace Nicholas (Lib – N.-B.)

27 février 2006

Michael M. Fortier, C.P. (C – Rougemont, Qc)

Retraites

John Lynch-Staunton (C – Grandville, Qc)

19 juin 2005

Viola Léger (Lib – Acadie, N.-B.) 29 juin 2005

Isobel Finnerty (Lib – Ont.) 15 juillet 2005

James F. Kelleher (C – Ont.) 2 octobre 2005

Landon Pearson (Lib – Ont.) 16 novembre 2005

Décès

C. William Doody

(P.C. – Harbour Main-Bell Island, T.N.L.)

27 décembre 2005

Shirley Maheu

(Lib – Rougemont, Qc)

1^{er} février 2006

Il y avait cinq sièges vacants
 au 31 mars 2006 :

Nouveau-Brunswick	1
Terre-Neuve-et-Labrador	1
Ontario	2
Île-du-Prince-Édouard	1

Partis politiques

Les sénateurs sont généralement membres d'un parti, mais certains décident de siéger comme indépendants. Étant donné que le Parti libéral a été au pouvoir pendant la majeure partie de 2005–2006, les sénateurs libéraux, qui détiennent une forte majorité à la Chambre haute, constituaient le parti gouvernemental au Sénat jusqu'à la défaite électorale du parti le 23 janvier 2006. Par la suite, les sénateurs conservateurs ont formé le parti gouvernemental au Sénat pendant le reste de l'année financière et au cours de la 39^e législature, même s'ils étaient en minorité.

Au 31 mars 2006, les 100 sénateurs en
 poste étaient répartis comme suit :

Libéraux	66
Conservateurs	25
Progressistes-conservateurs	3
Néo-démocrate	1
Indépendants	5

Critères de nomination au Sénat

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Pour être appelé au Sénat, il faut :

- > être citoyen canadien ou sujet de la Reine;
- > avoir au moins 30 ans;
- > posséder des biens immobiliers d'une valeur nette d'au moins 4 000 \$ dans la province ou le territoire qu'on représente;
- > avoir une valeur nette personnelle d'au moins 4 000 \$;
- > résider dans la province ou le territoire représenté;
- > si l'on représente le Québec, posséder des biens immobiliers dans la division sénatoriale représentée ou y habiter.

Les sénateurs peuvent siéger jusqu'à l'âge de la retraite, fixée à 75 ans.

Postes clés dans la chambre du Sénat

(au 31 mars 2006)

Huit sénateurs occupent des postes de leadership essentiels à l'organisation du travail du Sénat :

Représentation des régions canadiennes

Les 105 sièges du Sénat sont répartis afin de représenter les régions canadiennes. Vingt-quatre sièges ont été alloués à chacune des trois régions qui se sont confédérées en 1867 pour former le Dominion du Canada : l'Ontario, le Québec et les Maritimes. Les Pères de la Confédération ont vu là le moyen de contrebalancer le pouvoir des provinces plus peuplées, l'Ontario et le Québec, qui avaient une plus forte représentation à la Chambre des communes. À mesure que d'autres provinces se joignaient à la Confédération, on ajouta des sièges au Sénat pour les y représenter. En 1915, un amendement à la Constitution fit des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique une région, et elles se virent accorder un groupe complet de 24 sénateurs. D'autres sièges se sont ajoutés par la suite pour représenter les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et, plus récemment, le Nunavut.

Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard)	24
Ontario	24
Québec	24
Ouest canadien (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan)	24
Terre-Neuve-et-Labrador	6
Territoires du Nord-Ouest	1
Yukon	1
Nunavut	1

Président du Sénat : *Noël A. Kinsella*
(C – Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)
Nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre, le président est le porte-parole attitré du Sénat, préside les réunions de la chambre et rend des décisions sur les rappels au Règlement et les questions de privilège. Le sénateur Kinsella a été nommé président en février 2006 en remplacement du sénateur Daniel Hays.

Présidente intérimaire : *Rose-Marie Losier-Cool*
(Lib – Tracadie, Nouveau-Brunswick)
Le Sénat choisit, à chaque session du Parlement, un président intérimaire qui remplace le président chaque fois que celui-ci est dans l'impossibilité d'assister à une séance.

Leader du gouvernement : *Marjory LeBreton, C.P.*
(C – Ontario)
Le leader du gouvernement au Sénat est nommé par le premier ministre et fait généralement partie du Cabinet. À ce titre, il peut parler au nom du gouvernement pendant l'étude des projets de loi et la période des questions au Sénat tout en représentant le Sénat au Cabinet.

Leader de l'opposition : *Daniel Hays*
(Lib – Calgary, Alberta)
Le leader de l'opposition se fait souvent le porte-parole de l'opposition pendant les débats sur les projets de loi du gouvernement et il coordonne le travail de ses collègues dans la chambre du Sénat et en comité.

Leader adjoint du gouvernement :
Gerald J. Comeau
(C – Nouvelle-Écosse)

Leader adjoint de l'opposition :
Joan Fraser
(Lib – De Lorimier, Québec)

Les leaders adjoints collaborent à la préparation et à la gestion des activités quotidiennes du Sénat. Ils organisent ensemble les travaux législatifs et le calendrier des séances.

Whip du gouvernement :
Terry Stratton
(C – Red River, Manitoba)

Whip de l'opposition : *Joan Cook*
(Lib – Terre-Neuve-et-Labrador)

Les whips tiennent les sénateurs de leur parti respectif au courant des travaux et du programme de la chambre du Sénat et des comités; ils s'assurent de leur présence aux séances et aux votes. Bien que les whips cherchent à maximiser la participation lorsqu'il y a un vote, la discipline de parti tend à ne pas être aussi rigoureuse au Sénat qu'à la Chambre des communes.



02.

Les sénateurs et la législation

Améliorer les projets de loi qui deviendront nos lois

On se demande souvent pourquoi le Canada a besoin d'un Sénat. Qu'est-ce que les sénateurs, pour qui nous n'avons jamais voté, peuvent vraiment ajouter au processus démocratique?

Une des réponses concerne directement nos lois. Sauf pendant 17 des 138 années d'existence de leur pays, les Canadiens ont élu des gouvernements majoritaires. Lorsqu'il contrôle la majorité des votes à la Chambre des communes, l'exécutif – le premier ministre et le Cabinet – jouit de vastes pouvoirs pour établir des politiques et contrôler la législation.

C'est là que le Sénat donne du poids à notre système. Les Pères de la Confédération l'ont perçu comme un élément crucial de notre démocratie – une façon de contrôler les menus législatifs urgents d'exécutifs puissants.

Cela est possible en partie parce que les sénateurs ne sont pas élus. Ils sont nommés pour une période déterminée et ont peu de chances de siéger au Cabinet. Ils sont donc moins soumis à la pression que les partis politiques imposent à leurs membres pour suivre la ligne de parti. Cette indépendance leur donne une

plus grande liberté d'agir au nom des régions et des minorités qu'ils représentent.

Et, collectivement, en tant que chambre du Parlement, les sénateurs prennent les mesures qui s'imposent lorsqu'ils découvrent des problèmes dans la législation gouvernementale. Ils font des amendements ou retardent l'adoption de projets de loi controversés. Et, bien que ce soit rare, ils rejettent les projets de loi qui comportent d'importantes lacunes et qui ne reçoivent pas un appui clair de la part des Canadiens.

Les sénateurs ont aussi le pouvoir de présenter leurs propres projets de loi en tout temps durant une session. En la personne des sénateurs, les Canadiens peuvent compter sur 105 représentants de plus pour créer des projets de loi en leur nom.

Cette année, la législation gouvernementale ainsi que les projets de loi de sénateurs et de députés ont représenté la moitié environ des mesures législatives que les sénateurs ont étudiées. Le présent chapitre décrit leur contribution à l'amélioration de projets de loi qui, dans de nombreux cas, sont devenus lois.



Les projets de loi du gouvernement

L'examen des projets de loi du gouvernement occupe la première place au rang des priorités des sénateurs. Dans les dédales de contrôle et d'équilibre parlementaires, le Sénat doit, fort de la connaissance d'un sujet donné acquise au fil des ans par l'étude de projets de loi dans un domaine particulier, prendre le temps qu'il faut pour examiner les projets de loi du point de vue des régions et des minorités. C'est une façon pour le Parlement de s'assurer, malgré l'enthousiasme d'une majorité, de ne pas empiéter par inadvertance sur de quelconques droits, si modestes soient-ils.

Le Sénat a examiné 40 projets de loi du gouvernement au cours de cet exercice financier-ci.

Projets de loi du gouvernement examinés par le Sénat entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, par sujet

* Projets de loi présentés durant l'exercice 2005–2006

SR Projets de loi ayant reçu la sanction royale durant l'exercice 2005–2006

Affaires autochtones

- C-54 Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations * SR
- C-56 Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador * SR
- C-71 Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations * SR

Agriculture

- S-38 Loi sur le commerce des spiritueux * SR
- C-40 Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada SR

Communications

- C-37 Loi modifiant la Loi sur les télécommunications SR

Défense

- C-26 Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada SR

Environnement et ressources naturelles

- S-36 Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts * SR
- C-15 Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) SR
- C-66 Loi sur les mesures d'aide liées au coût de l'énergie * SR

Finances et commerce

- C-8 Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles SR
- C-9 Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec SR
- C-11 Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles SR
- C-29 Loi modifiant la Loi sur les brevets SR
- C-30 Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence SR
- C-33 Loi n° 2 d'exécution du budget de 2004 SR
- C-43 Loi d'exécution du budget de 2005 SR

« La célèbre phrase de John A. Macdonald à propos d'un « second examen objectif » de la Confédération ne rend pas entièrement justice au Sénat, car, comme l'a écrit David E. Smith, un politologue de la Saskatchewan, « la majorité des meilleures réalisations que le Sénat a accomplies prennent d'abord la forme de pensées », des réalisations que le Cabinet, le Cabinet du premier ministre et les Communes ont effectuées à la hâte ou pour lesquelles ils n'ont pas du tout déployé d'efforts. »



Comment un projet de loi devient-il loi?

Les sénateurs et les députés peuvent présenter leurs propres projets de loi dans leurs chambres respectives du Parlement, mais le gouvernement peut proposer une mesure dans une chambre ou l'autre. Le processus est ensuite répété à « l'autre endroit » pour que les mesures législatives soient étudiées à fond. Chaque projet de loi franchit chacune des étapes suivantes :

- > Le projet de loi est présenté à la chambre – c'est ce qu'on appelle la « première lecture ».
- > Le principe du projet de loi est débattu – il s'agit de la « deuxième lecture ».
- > Si le principe du projet de loi est jugé valable, celui-ci est renvoyé aux comités compétents en la matière.
- > Le comité invite des ministres fédéraux, des représentants du gouvernement, des experts et des intervenants à lui présenter leur témoignage. Il présente ses conclusions à la chambre sous la forme d'un rapport.
- > Le rapport du comité sur le projet de loi est débattu en chambre (« étape du rapport »). Il est habituellement adopté et les amendements recommandés par le comité, le cas échéant, sont apportés.
- > Le projet de loi passe à la dernière étape, la troisième lecture, pour un dernier débat, après quoi il est adopté ou rejeté.
- > Si le projet de loi et ses amendements ont été adoptés dans les deux chambres du Parlement, il reçoit la sanction royale et devient loi.

- C-45 Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes * SR
- C-48 Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements * SR
- C-55 Loi sur le Programme de protection des salaires * SR
- C-57 Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières * SR
- C-58 Loi de crédits n°2 pour 2005–2006 * SR

Affaires étrangères et droits de la personne

- S-37 Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels * SR
- C-25 Loi sur les systèmes de télédétection spatiale SR

Affaires juridiques et constitutionnelles

- S-39 Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire *
- C-2 Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada SR
- C-10 Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant d'autres lois en conséquence SR
- C-13 Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale SR
- C-38 Loi sur le mariage civil SR

- C-49 Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes) * SR
- C-53 Loi modifiant le Code criminel (produits de la criminalité) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et modifiant une autre loi en conséquence * SR

Questions sociales

- S-18 Loi modifiant la Loi sur la statistique SR
- S-40 Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses *
- C-12 Loi sur la mise en quarantaine SR
- C-22 Loi sur le ministère du Développement social SR
- C-23 Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences SR
- C-28 Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues SR

Transport

- S-31 Loi sur les ponts nécessaires au parachèvement de l'autoroute 30 * SR
- S-33 Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et d'autres lois en conséquence *
- C-3 Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada et la Loi sur les océans SR

Les projets de loi du gouvernement : amendements et observations

Dans le cadre de l'examen de la législation, le travail du Sénat consiste à décortiquer les projets de loi et à en examiner minutieusement le contenu pour dépister les lacunes au chapitre de la politique, du libellé ou des mesures. Une bonne partie de cette tâche revient aux comités du Sénat à qui l'étude des projets de loi est confiée après le premier débat à la chambre. Après avoir examiné soigneusement les projets de loi, les comités recommandent habituellement que le Sénat les adopte ou les amende. Ils joignent parfois à leurs rapports des observations sur la portée ou la formulation du projet de loi.

En 2005–2006, le Sénat a apporté des amendements à quatre projets de loi du gouvernement et fait des observations sur dix d'entre eux.

« C'est dans des moments comme ceux-ci que les politiciens municipaux pourraient utiliser une chambre de second examen objectif, comme le Sénat en met une à la disposition des députés à Ottawa. »

The Kingston Whig-Standard – Paul Schliesmann

Amendements apportés par le Sénat

C-12 (Loi sur la mise en quarantaine)

Le projet de loi

- › Ce projet de loi était la réponse du gouvernement à une demande de l'Organisation mondiale de la santé que les pays redoublent d'efforts en vue de contenir l'épidémie de SRAS.

Les amendements

- › Le Sénat a adopté deux amendements pour que le Parlement exerce une plus grande surveillance à l'égard des règlements adoptés par le Cabinet en vertu du projet de loi. Les amendements voulaient que les règlements proposés soient soumis à l'examen des comités compétents du Sénat et de la Chambre des communes.

C-29 (Loi modifiant la Loi sur les brevets)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-29 proposait deux modifications à la *Loi sur les brevets*. La première avait pour objet d'offrir une mesure de redressement aux titulaires de brevet qui doivent encore au gouvernement certains frais. La deuxième devait permettre au Sénat d'avoir son mot à dire sur le choix des membres du comité consultatif d'experts chargé de faire des recommandations au sujet des produits pharmaceutiques génériques qui devraient être admis à l'exportation en dépit des restrictions que comportent habituellement les brevets.

Les amendements

- › Le Sénat a apporté deux amendements de forme à ce projet de loi pour corriger des erreurs de rédaction. Il a ajouté quatre annexes à la Loi sur les brevets, ce que prévoyait à l'origine le projet de loi C-9 (37^e législature, 3^e session) qui avait préalablement apporté des modifications à la *Loi sur les brevets*. Le deuxième amendement assurait que toutes les nouvelles dispositions pertinentes entreraient en vigueur au même moment pour qu'il n'y ait aucune confusion.



Présentation des projets de loi

Lorsqu'ils sont présentés au Sénat, les projets de loi émanant du gouvernement et des sénateurs sont numérotés à partir de S-2 en montant.¹ (Par convention, le projet de loi S-1 demeure un projet de loi fictif présenté au début de chaque session d'une législature.) La seule différence entre les projets de loi présentés au Sénat et ceux qui sont présentés à la Chambre des communes tient à ce que les projets de loi du Sénat ne peuvent imposer de taxes ni comporter des dépenses publiques.

Les projets de loi émanant du gouvernement qui sont d'abord présentés au Sénat le sont habituellement par le leader du gouvernement au Sénat ou un autre ministre du gouvernement. D'autres sénateurs du parti ministériel possédant une expertise à propos de sujets particuliers parrainent habituellement les projets de loi en la matière provenant de la Chambre des communes. Les sénateurs peuvent proposer leurs propres mesures législatives à quelque moment que ce soit durant une session parlementaire. En moyenne, à chaque session, les sénateurs étudient 46 projets de loi émanant du gouvernement et 26 projets de loi émanant de sénateurs.

¹ Une modification apportée au *Règlement du Sénat* vers la fin de la 38^e législature a changé ce système de numérotation. Depuis l'ouverture de la 39^e législature le 4 avril 2006, les projets de loi des sénateurs sont numérotés à partir de S-201, suivant le système de numérotation de la Chambre des communes. Les projets de loi émanant du gouvernement commencent toujours à S-2.

C-37 (Appels de télémarketing – liste d'exclusion)

Le projet de loi

- › Ce projet de loi a modifié la *Loi sur les télécommunications* de manière à permettre au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'établir une liste nationale des abonnés auto-exclus du télémarketing.

Les amendements

- › Le Sénat a apporté deux amendements à ce projet de loi. Le premier accordait au Parlement un droit de regard accru sur l'utilisation de la liste nationale d'exclusion en exigeant que les rapports soumis en vertu du projet de loi soient déposés au Sénat et à la Chambre des communes.

Le deuxième amendement a été apporté en réponse à un témoignage devant le Comité sénatorial des transports et des communications. Des témoins craignaient que les lourdes pénalités obligatoires prévues pour non-respect de la loi n'entraînent la faillite d'une petite entreprise avant même qu'elle se soit rendu compte qu'elle avait enfreint la loi. Sur la recommandation de son comité, le Sénat a amendé le projet de loi pour que le CRTC jouisse d'une marge de manœuvre quant aux pénalités imposées.

S-38 (Loi sur le commerce des spiritueux)

Le projet de loi

- › Ce projet de loi créait un cadre juridique devant permettre au Canada de respecter ses engagements internationaux à l'égard de l'utilisation des noms de spiritueux d'autres pays. Il définissait les conditions auxquelles certains noms de spiritueux comme « whisky écossais » et « Ouzo » peuvent être utilisés.

Les amendements

- › Les deux premiers amendements recommandés par le Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts devaient permettre aux producteurs d'autres pays d'utiliser le nom d'un spiritueux canadien protégé si celui-ci était mélangé en conformité avec la législation canadienne. Un troisième amendement est venu modifier le libellé du projet de loi pour renforcer les restrictions relatives à l'utilisation des noms de spiritueux.

Observations faites par le Sénat

C-2 (Loi modifiant le *Code criminel* – protection des enfants)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-2 visait à renforcer la protection offerte aux enfants au moyen de plusieurs mesures, dont l'élargissement de la définition de l'« exploitation sexuelle », l'augmentation des peines maximales en cas d'infraction et l'imposition de sanctions minimales, l'élargissement de la définition de « pornographie juvénile » et la création de nouvelles catégories d'infraction pour outrage à la pudeur des enfants.

Les observations

- › Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles s'est dit préoccupé par le fait que le retrait de moyens de défense légaux contre des accusations de pornographie était trop vague, surtout en ce qui concerne la « valeur artistique ». Il a aussi fait observer que l'imposition obligatoire d'une peine minimale prive les tribunaux de la capacité d'imposer des programmes de traitement aux délinquants en échange de peines plus légères. Le comité a également déploré le manque de recherches dans le domaine de l'exploitation sexuelle.

C-3 (Modifications à la politique relative à la Garde côtière)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-3 modifiait quatre lois, faisant ainsi passer la responsabilité de certains aspects de la politique et des opérations de la Garde côtière du ministère des Pêches et des Océans à celui des Transports.

Les observations

- › Les observations du Comité sénatorial des transports et des communications ont porté principalement sur les droits de services à la navigation maritime (DSNM). Le comité était d'avis que le pouvoir du ministère des Pêches et des Océans d'établir ces droits devrait être assujéti à des contrôles pour protéger des intérêts variés. Le comité s'est également prononcé en faveur d'une application plus juste des DSNM, étant donné le fait que les coûts associés au transport varient dans différentes régions de l'Arctique.

C-10 (Loi modifiant le *Code criminel* – troubles mentaux)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-10 a apporté des changements au processus qui régit la détention, la supervision et la libération de personnes atteintes de troubles mentaux accusées d'un crime en vertu du *Code criminel*.

Les observations

- › Le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles a exposé les préoccupations des témoins au sujet de l'évaluation de l'état mental d'un accusé par quelqu'un d'autre qu'un médecin. Il a aussi soulevé des questions au sujet des protocoles administratifs relatifs aux procédures dans le projet de loi. Il suggère qu'on réévalue régulièrement l'efficacité de ces protocoles comme celui qui touche les transferts de preuves physiques.



C-15 (Pollution marine)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-15 renfermait des mesures destinées à prévenir la décharge de polluants en mer pour aider à protéger les oiseaux migrateurs. Il précisait les interdictions de rejet de manière à ce que les contrevenants relevant de la compétence canadienne soient arrêtés et que des poursuites soient intentées contre eux.

Les observations

- › Le Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a insisté sur le fait qu'il était inutile d'accroître la capacité du gouvernement de poursuivre les pollueurs en justice sans lui accorder plus d'argent pour faire appliquer la loi et arrêter les contrevenants.

Le Comité s'est également dit préoccupé par le fait que certains aspects du projet de loi pourraient être inconstitutionnels ou contrevenir à certaines obligations internationales du Canada en matière maritime. Le comité a indiqué qu'il convoquerait le ministre au cours de la prochaine session pour se faire une meilleure idée de l'incidence du projet de loi, lorsqu'il sera mis en vigueur, et pour évaluer s'il y a en réalité contravention.

C-25 (Satellites privés)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-25 a permis au Canada de tenir l'engagement pris en vertu d'un accord de 2000 avec les États-Unis de réglementer l'utilisation des satellites de télédétection privés.

Les observations

- › Le Comité sénatorial des affaires étrangères s'est contenté d'indiquer que des représentants du gouvernement lui avaient dit qu'une disposition particulière du projet de loi n'avait pas pour objet d'appuyer l'utilisation d'un satellite du secteur privé sans indemnisation.

C-26 (Agence des services frontaliers du Canada)

Le projet de loi

- › À la suite d'une décision gouvernementale de décembre 2003, le projet de loi C-26 a créé officiellement l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Les observations

- › Le Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense a dit s'interroger sur une disposition du projet de loi concernant les rapports annuels. Dans son rapport de juin 2005, *À la limite de l'insécurité*, le comité avait recommandé que l'ASFC présente plus de données chaque année au Parlement. Le comité se demandait si un rapport exigé par le Conseil du Trésor, comme le voulait le projet de loi, inclurait assez de données sur certaines questions importantes.



C-48 (Deuxième projet de loi budgétaire)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-48, le deuxième projet de loi budgétaire du gouvernement, est issu des négociations entre le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le premier ministre, et il définissait les dépenses en fonction des demandes du NPD.

Les observations

- › Le Comité sénatorial des finances nationales a annexé à son rapport sur le projet de loi plusieurs observations témoignant de l'absence d'unanimité en son sein. Certains membres se sont fortement opposés au projet de loi C-48 qui, à leur avis, ne dénotait pas une transparence et une imputabilité suffisantes pour un projet de loi budgétaire.

C-54 (Gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations)

Le projet de loi

- › Le projet de loi C-54 permet aux Premières Nations de prendre en charge la gestion du pétrole et du gaz qui se trouvent sur leurs terres, ainsi que des revenus provenant de leur exploitation. Il leur permet aussi de gérer les fonds des bandes, y compris les fonds détenus en fiducie par la Couronne.

Les observations

- › Dans son rapport, le Comité sénatorial des peuples autochtones a fait état de préoccupations à propos de la disposition de non-dérogation, un énoncé par lequel le gouvernement précise que le projet de loi n'empiète pas sur les droits constitutionnels des Premières Nations. De récentes modifications au libellé de la disposition ont inquiété certains groupes autochtones estimant que le nouveau libellé pourrait, en fait, ouvrir la voie à l'empiètement. Le comité a fait observer qu'il faut mettre fin à l'incertitude et qu'il faudrait le plus tôt possible étudier les répercussions juridiques des changements apportés au libellé¹.

C-55 (Loi sur le Programme de protection des salariés)

Le projet de loi

- › En juin 2005, le gouvernement a déposé sa *Loi sur le Programme de protection des salariés* pour mettre en place le cadre de ce nouveau programme et mettre à jour la loi sur la faillite.

Les observations

- › Les observations annexées au rapport du Comité sénatorial des banques et du commerce faisaient état de sa déception, du fait qu'on ne lui avait accordé qu'une seule journée pour examiner ce projet de loi². Le comité exposait dans son rapport les raisons pour lesquelles il avait malgré tout adopté le projet de loi, à savoir qu'il en appuyait le principe et que le ministre du Travail et du Logement s'était engagé à en retarder l'entrée en vigueur jusqu'à ce que les changements proposés aient été examinés plus à fond. Le comité a relevé de nombreuses dispositions qui, selon lui, ne répondaient pas à ses attentes et méritaient un examen plus poussé.

1 Le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles a entrepris une étude des dispositions de non-dérogation (voir le Chapitre 3), mais il ne l'avait pas terminée à la fin de la 38^e législature.

2 Le comité a été saisi du projet de loi le 23 novembre 2005 et il en a fait rapport le lendemain. Le gouvernement s'empressait d'adopter les projets de loi en raison de la dissolution imminente du Parlement, laquelle a eu lieu le 29 novembre.

Les projets de loi émanant de sénateurs et de députés

Les projets de loi émanant de sénateurs ont tendance à porter sur des points particuliers qui doivent être améliorés ou sur des questions qui touchent une collectivité ou une minorité qui a de la difficulté à faire entendre sa voix parmi les cris de la démocratie. De nombreux projets de loi émanant de sénateurs sont l'expression de croyances philosophiques ou politiques profondes quant aux moyens à prendre pour améliorer les choses pour notre société. En 2005–2006, le Sénat a examiné notamment les projets de loi suivants :

- › création d'une stratégie nationale de lutte contre le cancer
- › élargissement de la portée de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*
- › resserrement des mesures imposées aux conducteurs ivres
- › élimination des courriels de masse non sollicités ou « pourriels »
- › interdiction des punitions corporelles imposées aux enfants
- › approvisionnement assuré en eau potable des collectivités canadiennes

Le Sénat a étudié 34 projets de loi émanant de sénateurs au cours de l'exercice 2005–2006, dont 12 ont été présentés après le 1^{er} avril 2005. Il a aussi étudié deux projets de loi émanant de députés à la Chambre des communes.

Projets de loi émanant de sénateurs et de députés examinés par le Sénat entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, par sujet

* Projets de loi présentés durant l'exercice 2005–2006

SR Projets de loi ayant reçu la sanction royale durant l'exercice 2005–2006

Affaires autochtones

S-16 Loi sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des premières nations
Gerry St. Germain, C.P.
(Colombie-Britannique)

Agriculture

S-42 Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) *
Jerahmiel S. Grafstein (Ontario)

Communications

S-15 Loi anti-pourriel
Donald H. Oliver (Nouvelle-Écosse)

Environnement et ressources naturelles

S-12 Loi sur les motomarines
Mira Spivak (Manitoba)

Finances et commerce

S-19 Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)
Madeleine Plamondon (Québec)

S-25 Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The General Synod of the Anglican Church of Canada » SR
William Rompkey, C.P.
(Terre-Neuve-et-Labrador)

S-28 Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêt d'études)
Wilfred P. Moore (Nouvelle-Écosse)

S-30 Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (REÉR et REÉE)
Michel Biron (Québec) *

C-259 Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (suppression de la taxe d'accise sur les bijoux) SR
John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Colombie-Britannique)

Affaires étrangères et droits de la personne

S-41 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (rapports sur les droits de la personne) *
Noël A. Kinsella (Nouveau-Brunswick)

S-45 Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne *
Noël A. Kinsella (Nouveau-Brunswick)

C-331 Loi sur l'indemnisation des Canadiens d'origine ukrainienne SR
Inky Mark (Dauphin-Swan River, Manitoba)

Affaires juridiques et constitutionnelles

- S-2 Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté ^{SR}
Noël A. Kinsella (Nouveau-Brunswick)
- S-5 Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction
Tommy Banks (Alberta)
- S-8 Loi modifiant la Loi sur les Juges
Anne C. Cools (Ontario)
- S-11 Loi modifiant le Code criminel (loteries)
Jean Lapointe (Québec)
- S-13 Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada (présidence du Sénat)
Donald H. Oliver (Nouvelle-Écosse)
- S-20 Loi sur les candidatures de compétence fédérale
Terry Stratton (Manitoba)
- S-21 Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants)
Céline Hervieux-Payette, C.P. (Québec)
- S-22 Loi modifiant la Loi électorale du Canada (obligation de voter)
Mac Harb (Ontario)
- S-24 Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)
John G. Bryden (Nouveau-Brunswick)

- S-27 Loi concernant Scouts Canada
Consiglio Di Nino (Ontario)
- S-32 Loi modifiant la Loi sur le mariage (degrés prohibés) et la Loi d'interprétation afin de confirmer la définition du mot « mariage » *
Anne C. Cools (Ontario)
- S-34 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice et la Loi sur la Cour suprême afin de préciser le rôle constitutionnel du procureur général du Canada et de clarifier les liens constitutionnels de celui-ci avec le Parlement *
Anne C. Cools (Ontario)
- S-35 Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (activités terroristes) *
David Tkachuk (Saskatchewan)
- S-43 Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) *
Jerahmiel S. Grafstein (Ontario)
- S-47 Loi modifiant le Code criminel (conduite avec facultés affaiblies) ainsi que d'autres lois *
Marjory LeBreton, C.P. (Ontario)

Questions sociales

- S-3 Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) ^{SR}
Jean-Robert Gauthier (Ontario)
- S-9 Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur
Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick)
- S-14 Loi sur la protection des phares patrimoniaux
J. Michael Forrestall (Nouvelle-Écosse)
- S-23 Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (modernisation du régime de l'emploi et des relations de travail)
Pierre Claude Nolin (Québec)
- S-26 Loi sur la stratégie nationale contre le cancer
J. Michael Forrestall (Nouvelle-Écosse)
- S-29 Loi instituant la Semaine nationale du don de sang *
Terry M. Mercer (Nouvelle-Écosse)
- S-44 Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique *
Pierrette Ringuette (Nouveau-Brunswick)
- S-46 Loi sur la Journée nationale de la philanthropie *
Jerahmiel S. Grafstein (Ontario)

Transports

- S-6 Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (droits de circulation pour le transport du grain)
Tommy Banks (Alberta)



Types de projets de loi

> Projets de loi émanant du gouvernement

Projets de loi présentés par le gouvernement, soit au Sénat soit à la Chambre des communes. Par exemple, le projet de loi C-12 : *Loi sur la mise en quarantaine*.

> Projets de loi d'intérêt public émanant de sénateurs

Projets de loi présentés par des sénateurs, portant sur des questions de la politique gouvernementale. Par exemple, la *Loi instituant la Semaine nationale du don de sang* proposée par le sénateur Terry Mercer.

> Projets de loi d'intérêt privé émanant de sénateurs

Projets de loi présentés par des sénateurs et se rapportant à un particulier ou à un groupe de particuliers. Par exemple, le projet de loi S-25 du sénateur William Rompkey : *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The General Synod of the Anglican Church of Canada »*.

> Projets de loi d'intérêt public émanant d'un député

Projets de loi présentés par des députés et portant sur des questions de politique d'intérêt public. Par exemple, le projet de loi C-331 d'Inky Mark : *Loi sur l'indemnisation des Canadiens d'origine ukrainienne*.

Les projets de loi émanant de sénateurs et de députés : amendements et observations

Les sénateurs présentent des projets de loi sur des questions qui leur tiennent à cœur; le Sénat y apporte des améliorations par le biais d'une étude approfondie en comité et d'un débat complet à la chambre. C'est un processus plus lent que celui auquel sont soumis les projets de loi émanant du gouvernement – un processus d'examen périodique soigneux, qui s'étend souvent sur plusieurs mois et sur lequel le menu législatif du gouvernement n'exerce aucune pression. En 2005–2006, le Sénat a modifié deux projets de loi de cet ordre et fait des observations sur un troisième.



> La sénatrice Marjory Lebreton est présidente nationale du conseil d'administration de l'organisme Les mères contre l'alcool au volant (MADD) du Canada. Elle participe à MADD depuis 1997. En novembre 2005, elle a déposé un projet de loi visant à modifier le *Code criminel* afin de renforcer les mesures contre l'alcool au volant au Canada.

Projet de loi S-11 (Appareils de loterie vidéo)

> Jean Lapointe (Québec)

Le projet de loi

> Le projet de loi proposait d'interdire les appareils de loterie vidéo dans les endroits publics autres qu'un casino, un hippodrome et une salle de paris au Canada.

Les amendements et observations

> Le Sénat a apporté deux amendements à ce projet de loi sur la recommandation du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Le premier visait à limiter l'exploitation d'appareils de loterie vidéo aux salles de paris. Le deuxième visait à reporter l'entrée en vigueur de la loi pour que les provinces aient le temps de s'ajuster aux nouvelles restrictions.

Le Comité a aussi fait de longues observations sur ce projet de loi. Il s'est attardé à l'impact social de ces appareils, à l'incidence économique de leur interdiction, à l'opinion des témoins et à d'autres facteurs ayant servi à évaluer le principe et les dispositions du projet de loi.

S-19 (Taux d'intérêt criminel)

- › Madeleine Plamondon (Québec)

Le projet de loi

- › Le projet de loi de la sénatrice Plamondon proposait d'abaisser considérablement le taux usuraire prévu par le *Code criminel*. Il visait également à inclure, dans le calcul du taux d'intérêt, les frais assumés par l'emprunteur (en sus du prêt) pour souscrire à une police d'assurance, afin de réduire encore davantage le seuil du taux d'intérêt criminel.

Les amendements

- › Le Comité sénatorial des banques et du commerce a apporté un amendement : il a exclu de l'application du nouveau taux d'intérêt criminel proposé les prêts de plus de 100 000 \$. Le comité voulait ainsi protéger les plus petits emprunteurs tout en s'assurant que puissent continuer à être conclues des transactions plus importantes à risque élevé.

S-25 (General Synod of the Anglican Church of Canada)

- › William Rompkey, C.P.
(Terre-Neuve-et-Labrador)

Le projet de loi

- › Cette modification à la loi de 1921 ayant constitué en corporation « The General Synod of the Anglican Church of Canada » a mis à jour les règles régissant les pouvoirs du Synode en matière d'investissement. Le sénateur Rompkey a présenté le projet de loi à la demande du Synode.

Les observations

- › Bien qu'il ait adopté ce projet de loi sans amendement, le Comité des banques et du commerce a incité le Synode à la prudence dans le choix des investissements de fonds collectifs.

Profil : Six projets de loi émanant de sénateurs

Voici le profil de projets de loi émanant de sénateurs examinés durant l'exercice 2005–2006. Plusieurs de ces projets de loi concernaient des questions touchant de petits groupes défavorisés; tous portaient sur des questions tenant beaucoup à cœur au parrain du projet de loi. Ils témoignent de la diversité des antécédents, des intérêts et des approches des sénateurs qui tous cherchent à améliorer la société canadienne au moyen de la législation.



S-6 Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (droits de circulation pour le transport du grain)

› Tommy Banks (Alberta)

Le sénateur

› Le sénateur Tommy Banks, d'Edmonton, est un musicien de jazz, un chef d'orchestre, un compositeur, un communicateur et un acteur bien connu. Il agit en qualité de chef invité d'orchestres pops partout au Canada. Il a été directeur musical pour les cérémonies d'ouverture des Jeux du Commonwealth de 1978, d'Expo 86 et des Olympiques d'hiver de Calgary en 1988. Il est aussi très bien connu comme interprète, surtout au piano, et comme directeur de la Tommy Banks Big Band et d'autres formations musicales.

Le sénateur Banks est mieux connu au Sénat pour son travail acharné au Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles dont il est le président depuis 2002. Son projet de loi S-6 porte sur une question tout à fait différente : venir en aide aux céréaliculteurs et aux petites entreprises de transport en réduisant les coûts et en augmentant l'efficacité du transport du grain au Canada.

Le projet de loi

› Le transport du grain a une énorme incidence sur les revenus que tire un agriculteur de ses investissements en temps, en travail et en argent. Le rail, l'un des principaux modes de transport du grain, est actuellement contrôlé par un monopole de sorte que les agriculteurs sont à la merci des compagnies de chemin de fer pour ce qui est des frais d'expédition.

Le sénateur Banks a présenté le projet de loi S-6 pour ouvrir à la concurrence le transport du grain par des chemins de fer de catégorie 1. Le projet de loi autoriserait le ministre des Transports à accorder l'accès à l'infrastructure ferroviaire à des concurrents pour le transport du grain. Selon le sénateur Banks, la concurrence devrait améliorer l'efficacité dans l'ensemble du système, comme ce fut le cas dans d'autres secteurs, dont les télécommunications. Elle devrait aussi réduire le coût du transport du grain, ce qui allégerait le fardeau des agriculteurs.



S-9

Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur

- › Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick)

Le sénateur

- › Le sénateur Joseph Day, du Nouveau-Brunswick, exerçait le droit avant d'être mandé au Sénat en 2001. Après avoir terminé ses études en droit à l'Université Queen's et à Osgoode Hall, il a été admis aux barreaux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Le sénateur Day s'est surtout intéressé comme avocat aux questions de propriété intellectuelle. Il a été reconnu spécialiste agréé des questions de propriété intellectuelle par le Barreau du Haut-Canada et il est membre de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Son travail dans ce domaine l'a amené à croire que les photographes, en tant qu'artistes, sont injustement traités par la *Loi sur le droit d'auteur*.

Le projet de loi

- › Selon une exception à la *Loi sur le droit d'auteur*, les photographes professionnels ne sont pas titulaires de droits d'auteur sur une bonne partie de leurs œuvres; les photographies appartiennent plutôt aux personnes qui les ont commandées. Cette exemption remonte au début du XX^e siècle, époque où la photographie était considérée comme un simple processus mécanique. Reconnaisant désormais que la photographie est un art autant qu'une science, la plupart des pays ont supprimé cette exception à leurs lois sur le droit d'auteur il y a des décennies. Le Canada accuse du retard.

D'après le sénateur Day, cette exception au droit d'auteur fait en sorte que les photographes doivent renoncer à tout avantage financier après le contrat initial. Elle veut dire aussi que quelqu'un d'autre possède un « droit moral » sur leurs œuvres – le pouvoir de contrôler où et comment elles sont utilisées. S'il avait été adopté, le projet de loi S-9 aurait modifié la *Loi sur le droit d'auteur* en supprimant cette exception, accordant ainsi aux photographes les mêmes droits qu'à tous les autres artistes.



S-12

Loi sur les motomarines

- › Mira Spivak (Manitoba)

La sénatrice

- › La sénatrice Mira Spivak, du Manitoba, siège comme indépendante. Avant d'être appelée au Sénat en 1990, elle travaillait dans le domaine de la politique sociale, ce sur quoi a aussi porté son attention à ses débuts. À la fin des années 1980, elle a pris conscience de la nécessité de mesures strictes pour protéger l'environnement et, depuis, elle est l'une des défenseurs de l'environnement les plus actifs du pays.

Le projet de loi de la sénatrice Spivak devant permettre aux municipalités de limiter l'utilisation des motomarines est le résultat d'un accident dont elle a été témoin et au cours duquel un jeune homme a perdu la vie. Elle était aussi préoccupée par l'énorme pollution causée par les moteurs à deux temps, utilisés initialement pour l'ensemble des motomarines.

Le projet de loi

- › Bien des gens ont beaucoup de plaisir à conduire une motomarine, mais cette petite embarcation est depuis longtemps reconnue comme étant dangereuse et une source importante de pollution. D'après la Canadian Lifesaving Society, en 2003, il y a eu deux fois plus d'accidents de motomarines que de bateaux à moteur. Un moteur à deux temps de 100 chevaux pollue autant en une heure que certaines voitures en une année.

S'il avait été sanctionné, le projet de loi de la sénatrice Spivak aurait autorisé les associations de propriétaires de chalets et les associations municipales à restreindre ou interdire l'utilisation des motomarines dans leur secteur de compétence. Selon le projet de loi S-12, l'association aurait procédé à une consultation auprès de la collectivité pour connaître les préoccupations des gens vivant à proximité des voies navigables touchées. L'association aurait ensuite soumis à l'approbation du ministre des Transports sa proposition de restrictions.

S-16

Loi sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des premières nations

- › Gerry St. Germain, C.P.
(Colombie-Britannique)

Le sénateur

- › Le sénateur Gerry St. Germain est un Métis originaire du Manitoba où, dans sa jeunesse, il accompagnait son père sur son territoire de piégeage. Il a eu une carrière longue et diversifiée au cours de laquelle il a été pilote dans l'Aviation royale du Canada, policier, éleveur de bétail et entrepreneur en construction. En 1983, il a entrepris une carrière politique qui en a fait le premier Métis au sein du Cabinet fédéral. Il est sénateur depuis 1993.

Le sénateur St. Germain est un membre de longue date du Comité des peuples autochtones. Ses antécédents et l'intérêt qu'il porte au contraste entre le droit des Premières nations à l'autodétermination et la réalité de la vie dans les réserves indiennes l'ont poussé à déposer le projet de loi S-16.

Le projet de loi

- › Considérée par de nombreux Autochtones canadiens comme paternaliste et oppressive, la *Loi sur les Indiens* régit une bonne partie de la vie dans les réserves indiennes, réglementant tout depuis le mariage jusqu'à la vente de produits et services à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve. D'importants efforts mis en œuvre pour éliminer la *Loi sur les Indiens* ou la remplacer par un régime de gouvernance qui cadrerait mieux avec le droit des Premières nations à l'autodétermination ont échoué jusqu'à maintenant.

Le projet de loi S-16, qui est le fruit de longues consultations, définit une formule selon laquelle les Premières nations pourraient se soustraire à l'application de la *Loi sur les Indiens* et s'autodéterminer. Selon cette formule, une Première nation qui opterait pour le processus prévu présenterait une proposition d'autonomie gouvernementale incluant une constitution devant satisfaire à des critères minima. Si la constitution était ratifiée par une majorité des membres de la bande, la Première nation se verrait conférer automatiquement le statut d'entité politique autonome par le Canada.



S-30

Loi modifiant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (REÉR et REÉE)

› Michel Biron (Québec)

Le sénateur

› Le sénateur Michel Biron représente la division sénatoriale des Mille-Îles au Québec. Homme d'affaires de profession, il s'est vite intéressé au secteur des télécommunications et, en 1967, il devenait président de la société Sogetel. Il a toujours été un ardent défenseur de la cause des petites entreprises de télécommunications et, en 1981, il a été nommé « Homme de l'année » en téléphonie.

Très actif dans le secteur des affaires de sa ville, Nicolet, le sénateur Biron a fondé la Caisse d'entraide économique et a été directeur de la Chambre de commerce de Nicolet. Depuis son arrivée au Sénat en 2001, il est membre du Comité des finances nationales et du Comité des banques et du commerce.

Le projet de loi

› Le sénateur Biron a pris connaissance du traitement inéquitable dont sont victimes les gens qui font faillite par le biais d'une étude menée en 2003 par le Comité des banques et du commerce. Le comité a indiqué dans son rapport que même si les lois canadiennes mettent les régimes de pensions à l'abri de la saisie en cas de faillite personnelle, elles ne protègent pas les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR). Les travailleurs autonomes, les étudiants et tous ceux qui travaillent pour une petite entreprise, qui n'ont vraisemblablement pas accès à un régime de pensions de groupe, s'en trouvent désavantagés.

Le projet de loi du sénateur Biron modifie la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour soustraire les REÉR à la faillite. En outre, le projet de loi devait protéger les régimes enregistrés d'épargne-études (REÉE) en cas de faillite de la personne qui y a souscrit. Ces mesures entraîneraient d'importants avantages pour la société canadienne : l'autonomie financière pour les personnes âgées après la retraite et la capacité des jeunes de poursuivre des études supérieures¹.

¹ En juin 2005, le gouvernement a corrigé le problème d'absence de protection des REÉR en présentant le projet de loi C-55 qui a créé l'exemption de saisie recherchée.

S-35

Loi modifiant la *Loi sur l'immunité des États* et le *Code criminel* (activités terroristes)

› David Tkachuk (Saskatchewan)

Le sénateur

› Le sénateur David Tkachuk a entrepris sa carrière comme enseignant au secondaire avant de s'intéresser à la politique. C'est un homme d'affaires d'origine ukrainienne de Saskatoon qui a aussi travaillé et œuvré comme bénévole à l'organisation de plus de 40 campagnes politiques à l'échelon fédéral et provincial. Il est devenu sénateur en 1993.

Le sénateur Tkachuk s'attache au Sénat à venir en aide aux Canadiens dont les préoccupations demeurent souvent lettre morte. Dans le projet de loi S-35, il a voulu se porter à la défense des familles qui se trouvent pour la plupart impuissantes lorsqu'un proche meurt par suite d'un acte de terrorisme. Des familles ayant perdu des êtres chers rencontrés en Israël et au Canada ont donné au sénateur Tkachuk l'idée de présenter ce projet de loi pour aider de telles familles à se défendre.

Le projet de loi

› Des centaines de Canadiens ont été tués ces dernières années en raison d'actes terroristes, notamment l'attentat à la bombe contre le vol 182 d'Air India en 1985 et les attaques contre le World Trade Center en 2001. Leurs familles ne peuvent toutefois exercer aucun recours judiciaire contre les responsables de ces attaques; il n'existe aucun moyen d'engager des poursuites au civil contre des terroristes, et les États qui parrainent le terrorisme peuvent invoquer la *Loi sur l'immunité des États* pour se protéger.

Le projet de loi S-35 propose de modifier le *Code criminel* et la *Loi sur l'immunité des États* pour permettre aux victimes du terrorisme et à leurs familles de poursuivre en justice les terroristes responsables et tout État qui aurait parrainé une attaque terroriste. Ces mesures mettraient à la disposition des citoyens une arme légale dans leur lutte contre le terrorisme. Le sénateur Tkachuk croit aussi que les États hésiteraient peut-être davantage à conclure des accords avec des groupes terroristes s'ils étaient davantage tenus responsables de leurs actes.

03.

Les sénateurs et leurs comités

L'année 2005–06 a été fructueuse pour les comités sénatoriaux.

Chaque année, les comités sénatoriaux – groupes d'étude de cinq à quinze sénateurs – examinent en moyenne plus de 50 projets de loi et effectuent une bonne trentaine d'études spéciales; ils reçoivent plus d'un millier de témoins, tiennent quelque 400 séances et produisent plus de 100 rapports. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que des observateurs les assimilent à des commissions royales, mais qui produisent davantage, plus rapidement et à un coût moindre pour le contribuable. En 2005–2006, les comités ont :

- › milité pour la création de la Commission canadienne de la santé mentale
- › recommandé – et obtenu – une aide accrue pour les éleveurs canadiens durement touchés par l'encéphalopathie spongiforme bovine
- › proposé des mesures pour renforcer et moderniser l'armée canadienne et sécuriser la frontière

- › examiné des moyens de mieux protéger les consommateurs dans le secteur des services financiers
- › émis des avertissements et formulé des recommandations en ce qui a trait à une protection environnementale accrue des ressources en eau du Canada

Les comités sénatoriaux constituent également l'un des bons filtres du Parlement pour la législation, car ils en extirpent les libellés problématiques et les mesures inappropriées. Cette année, ils ont passé près de 200 heures à étudier 51 projets de loi, proposant des amendements et faisant des observations sur approximativement 30 p. 100 d'entre eux.

Les comités permanents sont reconstitués au début de chaque session parlementaire. Nous présentons ci-dessous les comités sénatoriaux et les travaux qu'ils ont réalisés pendant l'année financière 2005–06.



Comités permanents chargés de questions de fond



- › Le président du Comité des peuples autochtones, Nick Sibbeston, écoute le président de la Société des pêcheurs autochtones du Nord, Harry Nyce, à la suite d'une audience officielle tenue à Prince George, en Colombie-Britannique. (octobre 2005)

❖ Peuples autochtones

Président : Nick G. Sibbeston (Territoires du Nord-Ouest)

Vice-président : Gerry St. Germain, C.P. (Colombie-Britannique)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

C-54

C-56

Études spéciales

La participation des communautés et entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada

- › étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

Quand le Comité des peuples autochtones s'est rendu à Vancouver, à Kelowna, à Prince George et en Alberta dans la communauté des Tsuu T'ina en octobre 2005, à l'occasion d'une mission d'étude, les chefs et les gens d'affaires autochtones de villages isolés de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique ont eu, pour la première fois, la chance de parler à des sénateurs canadiens pour donner leurs points de vue sur le développement économique des peuples autochtones.

Même si l'étude n'était pas encore terminée, le président et le vice-président du comité ont pris l'initiative d'informer le premier ministre des conseils et des opinions que leur avaient adressés les chefs autochtones sur les questions de développement économique. Ils ont agi ainsi en prévision de la réunion de novembre 2005 à Kelowna entre les chefs des Premières nations et les premiers ministres, réunion où le développement allait figurer en bonne place dans les sujets de discussion.

Examiner le développement économique des Autochtones



Composition des comités

Les comités sont des groupes d'étude qui comptent généralement entre neuf et quinze sénateurs. Les membres sont nommés par le Sénat au début de chaque session parlementaire sur la recommandation d'un comité de sélection que préside généralement le whip du gouvernement. La plupart des sénateurs font partie de deux à quatre comités.

Le président d'un comité est élu par les membres. Il convoque et préside les séances, maintient l'ordre, supervise le budget et agit comme porte-parole du comité. Le vice-président l'assiste dans ces fonctions et préside les séances en son absence.

✿ Agriculture et forêts

Présidente : Joyce Fairbairn, C.P. (Alberta)

Vice-président : Leonard J. Gustafson (Saskatchewan)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-38 (amendé)

C-40

Études spéciales

L'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et des forêts au Canada

› Rapport intérimaire : *La capacité d'abattage des bovins au Canada*

Répercussions

Conscient de la nécessité de résoudre la crise du revenu agricole au Canada, le Comité de l'agriculture et des forêts a produit depuis 2004 une série de rapports qui ont donné au gouvernement des avis éclairés sur la question. Le gouvernement en a tenu compte. Moins d'un mois après que le comité eut déposé un rapport intérimaire où il recommandait une aide gouvernementale pour la construction d'usines de transformation du bœuf ayant des producteurs comme propriétaires, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a annoncé l'injection de 17,1 millions de dollars pour accroître la capacité d'abattage au pays. Peu de temps après, AAC a aussi annoncé – dans la logique des recommandations du comité – l'affectation d'un million de dollars supplémentaire pour un programme d'aide à l'évaluation des abattoirs de ruminants. Ce programme a pour objectif d'aider les producteurs canadiens à supporter les coûts des études de faisabilité, des plans d'entreprise et des plans de commercialisation et les autres frais de démarrage relatifs aux usines d'abattage de ruminants inspectées par le gouvernement fédéral.

Reconnaître la nécessité de résoudre la crise
du revenu agricole au Canada

✿ Banques et commerce

Président : Jerahmiel S. Grafstein (Ontario)

Vice-président : W. David Angus (Quebec)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-19 (amendé)	S-25 (observations)
C-29 (amendé)	C-55 (observations)
C-259	

Études spéciales

La situation actuelle du régime financier canadien et international

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les questions concernant les consommateurs dans le secteur des services financiers

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les changements démographiques qui se produiront au Canada d'ici une vingtaine d'années

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les obstacles au commerce interprovincial

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les taux actuels de productivité au Canada, leurs effets sur le bien-être des Canadiens et les mesures qui pourraient être prises pour améliorer ces données

› Rapport final : *Il est temps d'agir pour rattraper notre retard : comment améliorer la productivité au Canada?*

Un examen de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (L.C. 2000, ch. 17)

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

Le comité examine le rôle et les activités des institutions financières canadiennes depuis les années 1980. Ses rapports ont eu pour objectif d'améliorer la protection des consommateurs, de soutenir la concurrence dans l'économie mondiale et d'autoriser les banques à charte à étendre leurs activités. Son travail a débouché, en 1992, sur des changements législatifs et réglementaires qui ont considérablement accru le niveau de protection des consommateurs. Aujourd'hui, le comité continue de suivre les répercussions de ces changements et d'étudier les problèmes qui surgissent. Dans son rapport de juin 2005, *Il est temps d'agir*, il a fait clairement savoir que le gouvernement fédéral doit modifier les régimes canadiens d'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers pour tenir compte des impératifs actuels de la concurrence planétaire. Il a aussi préconisé la création d'un forum sur la productivité permettant de surveiller et d'évaluer l'efficacité des mesures gouvernementales visant à stimuler la productivité. On ne s'étonnera pas de ce que la question de la productivité occupait une place centrale dans l'énoncé économique gouvernemental de l'automne 2005.

⌘ Énergie, environnement et ressources naturelles

Président : Tommy Banks (Alberta)

Vice-présidente : Ethel M. Cochrane (Terre-Neuve-et-Labrador)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-12	S-36
C-15	C-66

Études spéciales

Nouvelles questions relatives au mandat du comité

- › Rapport intérimaire : *Développement durable : il est temps de joindre le geste à la parole – Deuxième rapport provisoire*
- › Rapport intérimaire : *Mission d'information à Paris et Vienne – Troisième rapport provisoire*
- › Rapport intérimaire : *L'eau dans l'Ouest : Une source d'inquiétude – Quatrième rapport provisoire*

Répercussions

L'état de l'environnement est une source de préoccupation constante pour le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Au nom des Canadiens, il a examiné en profondeur plusieurs grands enjeux environnementaux.

Ses récents rapports ne font pas exception. Déposé en juin 2005, le rapport *Développement durable : il est temps de joindre le geste à la parole* examine sérieusement les promesses et les obligations du gouvernement canadien en ce qui concerne les changements à apporter dans notre mode de gestion des ressources naturelles. Après avoir analysé des rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable et les observations de témoins, le comité a conclu que le Canada peut faire beaucoup plus pour que ses ressources naturelles soient accessibles aux générations futures. Il a recommandé entre autres que le gouvernement crée un comité permanent du Cabinet sur le développement durable pour que la question demeure sur la liste des priorités politiques.

Le comité a également effectué une étude poussée des effets des changements climatiques sur l'approvisionnement en eau au Canada. Dans son rapport, *L'eau dans l'Ouest*, il juge pressant d'agir pour mettre en place une stratégie nationale de gestion de l'eau, surtout dans les provinces de l'Ouest, où le climat est sec. « Les coûts de l'apathie face aux difficultés émergentes dans le domaine de l'eau, écrit-il, risquent d'être considérablement supérieurs à ceux de l'intervention immédiate. Ne pas répondre aux difficultés émergentes compromettrait le mode de vie des Canadiens... ».



❖ Pêches et océans

Président : Gerald J. Comeau (Nouvelle-Écosse)

Vice-présidente : Elizabeth Hubley (Île-du-Prince-Édouard)

Études spéciales

Changements dans la politique de gestion des pêches du ministère des Pêches et des Océans

- › Rapport intérimaire : *Au sujet du nouveau cadre stratégique en évolution du Canada pour la gestion des pêches et des océans*

Répercussions

Les localités côtières de l'Est et de l'Ouest du pays ont constaté en mai 2005 que le Sénat était un allié indéfectible dans leur lutte incessante pour conserver et accroître les retombées régionales de l'industrie de la pêche au Canada. Dans son rapport intérimaire, le Comité des pêches et des océans a conclu que le cadre stratégique fédéral actuel de gestion des pêches ne prend pas en compte la nécessité de protéger et de promouvoir le bien-être économique des communautés rurales et autochtones côtières du Canada et qu'il doit être retravaillé.

Pour son étude sur le cadre stratégique fédéral, le comité s'est rendu dans des localités de la côte Ouest en octobre 2005 et planifiait de tenir des audiences sur la côte Est au cours de l'année 2006. Son rapport intérimaire attire particulièrement l'attention sur les inconvénients socio-économiques des régimes de quotas, qui amènent une concentration du contrôle des flottilles entre les mains de quelques entreprises, tout en rendant les localités côtières moins à même de protéger et de développer leurs pêches.

Accroître les retombées régionales de l'industrie canadienne de la pêche

- › Le conseiller en chef Keith Atleo accueille les membres du Comité des pêches Elizabeth Hubley, Frank Mahovich (à gauche) et James Cowan à Ahousaht, petite réserve de pêche sur la côte de l'île de Vancouver. Lors de leur séjour à Ahousaht, les membres du comité ont appris que la réduction des quotas de pêche et la croissance de la population augmentent la capacité de la ville à survivre. (novembre 2005)



⌘ Affaires étrangères

Président : Peter A. Stollery (Ontario)

Vice-président : Consiglio Di Nino (Ontario)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-37

C-25 (observations)

Études spéciales

Les documents *Survol, Diplomatie, Développement et Commerce* de l'Énoncé de politique internationale du Canada

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les défis en matière de développement et de sécurité auxquels fait face l'Afrique; la réponse de la communauté internationale en vue de promouvoir le développement et la stabilité politique de ce continent; la politique étrangère du Canada envers l'Afrique

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les rapports de rendement pour la période se terminant le 31 mars 2004 : a) d'Affaires étrangères Canada, b) de Commerce international Canada et c) de l'Agence canadienne de développement international, déposés au Sénat le 28 octobre 2004

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les questions qui pourraient survenir occasionnellement au sujet des relations étrangères en général

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

L'Afrique est un continent riche en potentiel, mais pauvre dans les faits; elle compte 36 des 49 pays les moins développés du monde. Les efforts des pays de la planète pour sortir les Africains de la pauvreté semblent avoir peu d'effets.

Le Comité des affaires étrangères n'a pas encore déposé son rapport final, mais a passé la majeure partie de son temps cette année à étudier cette situation complexe et à chercher des moyens d'amener la politique étrangère du Canada à y remédier. Il s'est rendu dans quatre pays d'Afrique – Éthiopie, République démocratique du Congo, Nigéria et Mali –, où il a rencontré des premiers ministres, des sénateurs, des agriculteurs et des fournisseurs de soins de santé et a visité des régions agricoles, des installations médicales et des usines. À New York et à Washington, il a rencontré des représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des Nations unies pour compléter son étude.



- › Les membres du Comité des affaires étrangères ont visité quatre pays africains à l'automne 2005 afin d'améliorer leur connaissance de l'Afrique et des défis auxquels font face les peuples africains. Ici, les sénateurs, accompagnés de l'ambassadrice du Canada au Mali, Isabelle Roy (à droite), s'informent sur les pratiques agricoles à Fana, au Mali. (octobre 2005)



❖ Droits de la personne

Présidente : A. Raynell Andreychuk (Saskatchewan)

Vice-présidentes : Landon Pearson (Ontario) (1^{er} avril – 17 novembre 2005)

Sharon Carstairs (Manitoba) (21 – 29 novembre 2005)

Études spéciales

Les principaux aspects juridiques du partage des biens immobiliers matrimoniaux situés dans les réserves

› Rapport intérimaire : *Biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves : toujours en attente*
Diverses questions relatives aux droits de la personne et, entre autres, l'examen des mécanismes gouvernementaux liés aux obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne

› Rapport intérimaire : *Adhésion du Canada à la Convention américaine relative aux droits de l'homme : le temps est venu de passer à l'action*

Les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants

› Rapport intérimaire : *Qui dirige ici? Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants*

Répercussions

Lorsque le Comité des droits de la personne a déposé son rapport intérimaire *Qui dirige ici? Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants* en novembre 2005, les Canadiens ont pris bonne note des réalisations du Sénat en tant qu'ardent défenseur des enfants. Le comité a adressé au gouvernement fédéral une mise en garde sérieuse : le Canada n'en fait pas assez pour remplir ses obligations internationales et morales concernant la protection des droits des enfants. Le comité a recommandé que le gouvernement prenne les moyens voulus pour être légalement tenu de respecter ses engagements internationaux en matière de droits de la personne. Il a aussi fortement recommandé la création d'un commissariat aux enfants qui serait indépendant et qui surveillerait la façon dont le gouvernement s'acquitte de ses obligations.

Ce rapport se veut un appel à l'action : le Canada doit faire le nécessaire pour se montrer à la hauteur de sa réputation internationale de chef de file dans le domaine des droits de la personne. Les défenseurs des enfants abondent dans le même sens. « Ce mois-ci, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a déploré l'absence d'organisme fédéral de surveillance et recommandé la création d'un commissariat aux enfants. Notre association et d'autres défenseurs des droits des enfants sont favorables à la création d'un [...] protecteur des enfants qui assurerait la reddition de comptes que nous n'avons pas en ce moment, et que nous préconisons déjà nous-mêmes. » (Rita Karakas, Aide à l'enfance Canada, Saskatoon Star-Phoenix, 21 novembre 2005)



⚙️ Affaires juridiques et constitutionnelles

Présidente : Lise Bacon (Québec)

Vice-président : John Trevor Eyton (Ontario)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-11 (amendé, observations)	C-2 (observations)
C-10 (observations)	C-13
C-38	C-49
C-53	

Études spéciales

Les conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non dérogoratoires concernant les droits ancestraux actuels ainsi que ceux issus des traités avec les peuples autochtones du Canada

> étude en cours à la fin de la 38^e législature

Les pétitions déposées au cours de la 37^e législature demandant au Sénat de déclarer bilingue la ville d'Ottawa, capitale du Canada

> étude en cours à la fin de la 38^e législature

Le document intitulé « Rapport de la Commission d'examen de la rémunération des juges fédéraux pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 »

> étude en cours à la fin de la 38^e législature

Le document intitulé « Rapport annuel du directeur général des élections du Canada » (2004–2005)

> étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

Nous connaissons la formule consacrée : le Sénat est la « chambre de second examen objectif ». Effectivement, la raison d'être principale du Sénat est de voir à ce que les projets de loi soient examinés attentivement, judicieusement et sous différents points de vue.

Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles est la grande machine législative du Sénat. Sa principale fonction consiste à scruter, à débattre et à affiner les projets de loi touchant le *Code criminel*, la Constitution et toute autre question juridique. En 2005–2006, le Sénat a demandé au comité d'étudier onze projets de loi, alors que la moyenne par comité est de trois. Les antécédents et l'expertise diversifiés des membres font de ce comité l'endroit idéal pour fouiller la politique et les projets de loi d'ordre juridique et veiller à la justesse des détails aussi bien que du portrait d'ensemble.

Types de comités

> **Comité permanent :** groupe de sénateurs qui effectue des études spéciales et examine des projets de loi relevant de son domaine de compétence. Les comités sont reformés au début de chaque nouvelle session du Parlement.

> **Comité plénier :** comité composé de l'ensemble des sénateurs réunis dans la chambre du Sénat. Permet de discuter de manière moins formelle d'une question complexe ou controversée.

> **Comité spécial :** créé par le Sénat pour étudier un domaine d'intérêt particulier. Le comité est généralement dissous après la publication de son rapport final.

> **Comité mixte :** composé de sénateurs et de députés pour examiner des questions d'intérêt commun. Des comités mixtes permanents sont en place, mais à l'occasion les deux chambres conviennent d'établir un comité mixte spécial pour l'étude d'une question particulière.

❖ Finances nationales

Président : Donald H. Oliver (Nouvelle-Écosse)

Vice-président : Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

C-8	C-9
C-11	C-30
C-33	C-43
C-45	C-48 (observations)

Études spéciales

Budget principal des dépenses 2005–2006

- › Rapport intérimaire : *Deuxième rapport intérimaire sur le Budget principal des dépenses 2005–2006 : fondations*
- › Rapport intérimaire : *Troisième rapport intérimaire sur le Budget principal des dépenses 2005–2006 : hauts fonctionnaires du Parlement*
- › Rapport intérimaire : *Quatrième rapport intérimaire sur le Budget principal des dépenses 2005–2006*

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2005–2006

- › *Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2005–2006*

Répercussions

Les dépenses gouvernementales sont la cheville ouvrière de l'État. Sans elles, de nombreux programmes, nos tribunaux et même le Parlement cesseraient de fonctionner. Bref, le gouvernement ne peut pas s'en passer. Par conséquent, le comité qui a pour mandat d'examiner ces dépenses – leurs montants, leur destination et leurs modalités – exerce une lourde responsabilité. Le Comité des finances nationales analyse les propositions de dépenses du gouvernement, appelées « budgets des dépenses », les rapports du vérificateur général et les projets de loi qui visent les emprunts ou les dépenses de l'État.

Le comité a présenté des rapports sur huit projets de loi en 2005–2006. Il a donné son aval au projet de loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs, question qu'il étudiait depuis qu'il avait été saisi du projet de loi S-13 sur le sujet en 1999. Il a aussi accordé toute son attention à deux projets de loi budgétaires en faisant avancer et en élargissant le débat, tout particulièrement à propos du controversé projet de loi S-48. En plus d'assumer cette lourde charge législative, le comité a réussi à scruter les chiffres des budgets principaux et supplémentaires des dépenses, obligeant le président du Conseil du Trésor à rendre compte des dépenses gouvernementales, et il a produit quatre rapports.

⚡ Sécurité nationale et défense

Président : Colin Kenny (Ontario)

Vice-président : J. Michael Forrestall (Nouvelle-Écosse)*

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

C-26 (observations)

Études spéciales

Politique de sécurité nationale du Canada

- › Rapport intérimaire : *À la limite de l'insécurité – Les postes frontaliers sont déterminants pour la sécurité et la prospérité du Canada. Pourquoi tardons-nous à leur apporter des correctifs? Qu'arrivera-t-il si nous ne le faisons pas?*
- › Rapport intérimaire : *Un Canada diminué – Les effets de la négligence sur les Forces armées canadiennes : l'effritement de nos moyens de défense sur le territoire national et à l'étranger*

Répercussions

Dans ses deux rapports de 2005 sur l'état des forces armées et la sécurité des postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis, le Comité de la sécurité nationale et de la défense a tracé une limite et bien fait savoir au gouvernement que les défenseurs de la sécurité au Canada doivent disposer des budgets et des outils nécessaires à la protection des citoyens.

Dans son rapport intérimaire *Un Canada diminué*, le premier de trois rapports à être publiés, le comité a conclu que, dans les vingt prochaines années, l'armée canadienne jouera un rôle qui n'a jamais été aussi crucial pour le bien-être des Canadiens depuis la Deuxième Guerre mondiale. Toutefois, le financement actuel, a indiqué le comité, ne saurait permettre aux forces canadiennes de mettre un terme « à l'obscurité dans laquelle elles sont plongées ».

Les vues du comité sur le renforcement de la sécurité au pays s'appliquent aussi aux services frontaliers. Dans son rapport *À la limite de l'insécurité*, le comité demande au gouvernement fédéral d'armer les agents des postes frontaliers, à défaut d'une présence policière permanente pour assurer la sécurité. Il recommande également que le gouvernement cesse de se concentrer sur la perception de droits et de taxes aux postes frontaliers. À son avis, en obligeant les agents à percevoir des recettes relativement peu élevées, on affaiblit gravement leur capacité d'intercepter les personnes indésirables ou d'empêcher la contrebande.

* Le point de vue éclairé du sénateur Forrestall, décédé le 8 juin 2006, manquera beaucoup au comité.

Demander au gouvernement fédéral d'armer les agents des postes frontaliers



- › Les membres du Comité ont profité d'un temps d'arrêt dans des audiences publiques tenues à Saint John, au Nouveau-Brunswick, pour faire une visite d'information en compagnie de l'unité mobile de commandement du Service des incendies de Saint John. Ici, les sénateurs reçoivent une séance d'information sur la préparation à l'intervention en cas d'urgence.



⋈ Sous-comité des anciens combattants

Président : Michael A. Meighen (Ontario)

Vice-président : Joseph A. Day (Nouveau-Brunswick)

Études spéciales

Les prestations et services offerts aux anciens combattants en reconnaissance des services qu'ils ont fournis au Canada

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

Au cours de la session, le Sénat a demandé au Sous-comité des anciens combattants de faire une étude sur les prestations et services fournis aux anciens combattants en reconnaissance des services rendus au Canada. En plus de tenir ses séances ordinaires, le sous-comité s'est rendu à l'Île-du-Prince-Édouard pour connaître les vues de fonctionnaires fédéraux sur la modernisation du régime de prestations destiné aux anciens combattants. De plus, il a effectué une mission d'étude au Centre de santé Perley-Rideau à Ottawa pour anciens combattants afin de constater par lui-même la qualité des services médicaux qui y sont dispensés.

« Le sénateur Colin Kenny est une personne qui mérite d'être écoutée à Ottawa. Son comité sénatorial a récemment déclaré qu'il était temps de mettre sur pied un nouveau poste frontalier avec l'« urgence des temps de guerre ». M. Kenny suggère de relancer la construction par le biais de la loi. Comme il l'a souligné, notre frontière est vulnérable aux attaques terroristes qui pourraient paralyser l'économie en un clin d'œil. »

The Windsor Star – Éditorial

Langues officielles

Président : Eymard G. Corbin (Nouveau-Brunswick)

Vice-président : John M. Buchanan, C.P. (Nouvelle-Écosse)

Études spéciales

La *Loi sur les langues officielles* ainsi que les règlements et les directives qui en découlent au sein des institutions assujetties à la Loi

› Rapport intérimaire : *L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire*

Le déménagement des bureaux principaux de ministères fédéraux qui passeront de régions bilingues à des régions unilingues

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Le rapport annuel de la commissaire aux langues officielles de 2003–2004

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* nous garantit à tous le droit de faire instruire nos enfants dans la langue officielle qui est notre langue principale, peu importe où nous vivons au Canada. En juin 2005, le Comité des langues officielles a présenté le fruit de son étude sur l'application de cette garantie aux communautés francophones minoritaires. Son rapport, *L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire*, livre une réflexion sur le sujet et formule des recommandations incisives sur les moyens d'améliorer le Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral. Il met tout spécialement en lumière les défis majeurs auxquels doivent faire face les communautés linguistiques en situation minoritaire pour maintenir leur vitalité culturelle. Il conclut que, lorsque ces communautés pourront s'appropriier l'éducation depuis la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire, le Canada aura fait un grand pas vers son idéal d'une authentique dualité linguistique.



- › Les membres du Comité des langues officielles partagent un moment de détente avec les témoins lors d'une audience à Saint-Joseph-du-Bois, en Nouvelle-Écosse. Les membres du comité ont passé quatre jours en Nouvelle-Écosse afin d'étudier les possibilités d'apprentissage dans les petites collectivités francophones et de recueillir des renseignements pour leur étude portant sur l'instruction dans la langue de la minorité. (septembre 2005)

Mettre en lumière les défis des
minorités linguistiques



⌘ Affaires sociales, sciences et technologie

Président : Michael Kirby (Nouvelle-Écosse)

Vice-président : Wilbert Joseph Keon (Ontario)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-40

C-12 (amendé)

C-22

C-23

C-28

Études spéciales

L'état des mesures d'urgence que le gouvernement du Canada mettrait en œuvre en cas de pandémie et, en particulier, les mesures que la population et les entreprises canadiennes peuvent prendre pour se préparer à une pandémie

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

La santé mentale et les maladies mentales

› Rapport intérimaire : *Proposition de création d'une Commission canadienne de la santé mentale*

Répercussions

Le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie n'avait pas encore terminé ses travaux sur la santé mentale à la fin de l'année financière 2005, mais il avait déjà incité le gouvernement à agir. Son quatrième rapport intérimaire sur le sujet, paru en novembre 2005, recommandait la création d'une Commission canadienne de la santé mentale, qui serait indépendante et faciliterait une approche nationale et coordonnée des soins fragmentés en santé mentale au Canada. Peu après la parution du rapport, le gouvernement fédéral se déclara d'accord pour créer la commission suggérée le plus tôt possible. Et, comme le montrent les extraits de communiqués qui suivent, la réaction du milieu canadien de la santé mentale a été favorable sur toute la ligne à la recommandation du comité.

24 novembre 2005 – « L'Association canadienne pour la santé mentale, la Fédération des programmes communautaires de santé mentale et de traitement des toxicomanies de l'Ontario et le Centre de toxicomanie et de santé mentale ont applaudi aujourd'hui à... la proposition du comité permanent dirigé par le sénateur Kirby de créer une commission de la santé mentale... »

24 novembre 2005 – « L'Association médicale canadienne applaudit à la création de la Commission canadienne de la santé mentale, annoncée aujourd'hui par le sénateur Michael Kirby, le Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie et le ministre de la Santé. »

⋮• Transports et communications

Présidente : Joan Fraser (Québec)

Vice-président : David Tkachuk (Saskatchewan)

Projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport

S-31

C-3 (observations)

C-37 (amendé, observations)

Études spéciales

L'état actuel des industries canadiennes des médias; les nouvelles tendances et les développements au sein de ces industries; le rôle, les droits et les obligations des médias dans la société canadienne; et les politiques actuelles et futures y afférant

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

Au début de 2003, le Comité des transports et des communications a amorcé une étude ambitieuse sur l'état des médias d'information au Canada, en réaction aux préoccupations exprimées par les Canadiens face à la concentration et à la convergence des médias. La dernière étude d'envergure nationale sur les médias ayant été réalisée par la Commission Kent au début des années 1980, il était plus que temps de jeter un nouveau regard sur la question. Comme il l'indique dans son rapport intérimaire de 2004, le comité s'est rendu compte que les changements majeurs et continus qui s'étaient opérés en technologie, ainsi que dans les modes de propriété, les modèles de gestion et les habitudes des consommateurs avaient donné lieu à un paysage médiatique complètement nouveau, et hautement instable.

Les membres du comité ont entendu, au cours de l'étude, plus de 300 témoins. Ils ont parcouru le pays et sont allés à Washington, D.C., pour connaître le point de vue des universitaires, des organismes de réglementation, des propriétaires de médias, des journalistes et des citoyens ordinaires qui sont touchés par les changements rapides survenus récemment dans le secteur des médias. Il semble que le gouvernement était à l'écoute. En 2004, la ministre du Patrimoine, Liza Frulla, a dit au Comité du patrimoine canadien de la Chambre des communes que le gouvernement attendait impatiemment les conclusions de l'étude. Cependant, le dépôt de ce rapport très attendu a été retardé par la dissolution du Parlement à la fin de novembre 2005.



Réagir aux préoccupations du public sur la concentration des médias

Comités spéciaux



- › La sénatrice Joyce Fairbairn (à droite), présidente du Comité spécial du Sénat sur la *Loi antiterroriste*, discute avec Anne McLellan, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, après un témoignage de la ministre lors d'une audience du comité. (novembre 2005)

∴ Loi antiterroriste

Présidente : Joyce Fairbairn, C.P. (Alberta)

Vice-présidents : John Lynch-Staunton (Québec) (1^{er} avril – 19 juin 2005)

James F. Kelleher, C.P. (Ontario) (20 juin – 2 octobre 2005)

A. Raynell Andreychuk (Saskatchewan) (24 novembre – 29 novembre 2005)

Études spéciales

Un examen approfondi des dispositions et de l'application de la *Loi antiterroriste*

- › étude en cours à la fin de la 38^e législature

Répercussions

Le Sénat a créé le Comité spécial sur la Loi antiterroriste en 2004 pour examiner cette loi fédérale, adoptée en 2001 à la suite des attaques du 11 septembre contre les États-Unis. En 2001, le gouvernement jugeait urgente l'entrée en vigueur de cette loi, de sorte qu'il a demandé au Parlement d'en accélérer l'étude. Le Parlement a consenti à le faire, mais comme les sénateurs et les députés s'inquiétaient de la durée trop courte de l'étude, le gouvernement a accepté la proposition du Sénat voulant que le Parlement revoie la loi trois ans après son entrée en vigueur. C'est donc en réponse à cet engagement que le comité a été établi.

Le comité a tenu 33 séances, entendu 105 témoins et passé 30 heures d'étude en 2005–2006. Parmi les témoins, on retrouvait la commissaire à la protection de la vie privée, le commissaire de la GRC, le secrétaire général d'Amnistie internationale, le commissaire à l'information, le directeur du SCRS et cinq ministres : le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le ministre des Transports, la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, le ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor.



Comités permanents chargés de questions internes

∴ Conflits d'intérêts des sénateurs

Président : Serge Joyal, C.P. (Québec)

Vice-présidente : A. Raynell Andreychuk (Saskatchewan)

Le Comité sur les conflits d'intérêts des sénateurs, le plus récent des comités sénatoriaux, a été créé en juin 2005. Il a pour mandat d'appliquer le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs* et de diriger de façon générale le conseiller sénatorial en éthique. Le code ainsi que le poste de conseiller en éthique ont été établis récemment en vue d'accroître la transparence et l'imputabilité du Sénat. Les membres du comité sont élus au scrutin secret, ce qui est tout à fait particulier (les membres des comités sont presque tous choisis par le Comité de sélection). Ce processus donne aux sénateurs une plus grande latitude dans le choix des membres et assure aux membres choisis une autonomie substantielle dans l'exercice de leurs importantes fonctions.

∴ Régie interne, budgets et administration

Président : George J. Furey (Terre-Neuve-et-Labrador)

Vice-président : Pierre Claude Nolin (Québec)

Le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration gère les finances et l'administration du Sénat. Il établit la politique budgétaire et il approuve les dépenses des comités sénatoriaux pour leurs études, événements spéciaux et activités ainsi que les dépenses des divisions administratives du Sénat.

Améliorer la sécurité sur la Colline pour les parlementaires, les employés et les visiteurs; concevoir une vision à long terme pour la Cité parlementaire; gérer les installations; perfectionner la stratégie de communications pour le Sénat : voilà certaines des questions que le comité a étudiées dans le but de faciliter et d'améliorer constamment la régie interne du Sénat.

Amendements et observations

Les comités sénatoriaux ont quatre possibilités lorsqu'ils font rapport sur l'étude d'un projet de loi :

1. Faire rapport du projet de loi **sans amendement**.

> Les membres du comité jugent le projet de loi acceptable tel quel.

2. Faire rapport du projet de loi sans amendement, mais **avec des observations**.

> Les membres du comité ont des réserves sur le projet de loi, mais pas suffisamment pour justifier des amendements. Ils accompagnent alors leur rapport d'« observations ».

3. Recommander des **amendements**.

> Le projet de loi a des lacunes que les membres du comité estiment pouvoir corriger en proposant des changements. Le rapport qui recommande ces amendements sera débattu dans l'enceinte du Sénat.

4. **Rejeter** le projet de loi.

> Les membres du comité estiment que le projet de loi a tellement de lacunes qu'il ne peut être corrigé. Leur rapport recommandera que le Sénat rejette carrément le projet de loi.

⌘ Règlement, procédure et droits du Parlement

Président : P. David Smith, C.P. (Ontario)

Vice-présidents : John Lynch-Staunton (Québec) (1^{er} avril – 19 juin 2005)

Janis G. Johnson (Manitoba) (20 juin – 29 novembre 2005)

Le Comité du règlement, de la procédure et des droits du Parlement recommande des moyens d'améliorer le règlement et la procédure du Sénat pour en faire un instrument plus efficace du processus législatif. Il étudie aussi les questions de privilège parlementaire. Après avoir déposé le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs* (mai 2005) – qu'il avait mis deux ans à élaborer – le comité a étudié six motions de sénateurs visant à améliorer le Règlement et a pris l'initiative de faire réimprimer le *Règlement du Sénat*.

Études

Pour mettre en application le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*

› *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*

Pour demander aux membres de comité présents la permission de passer outre à l'étude, article par article, d'un projet de loi (motion du sénateur Banks)

› Quatrième rapport, qui recommande de modifier le *Règlement du Sénat* pour prévoir qu'un comité ne peut omettre l'étude article par article d'un projet de loi à moins d'avoir la permission de tous les membres présents à la séance

Pour changer le système de numérotation des projets de loi du Sénat de manière à clarifier leur origine (motion du sénateur Rompkey)

› Cinquième rapport, qui recommande que le Sénat adopte un système de numérotation semblable à celui de la Chambre des communes

Pour imprimer une version à jour du *Règlement du Sénat* (à l'initiative du comité)

› Sixième rapport, qui recommande l'impression d'une nouvelle édition du *Règlement du Sénat*

Pour autoriser les sénateurs à participer aux séances de comité par téléphone ou par vidéoconférence (motion de la sénatrice Fraser)

› Septième rapport, qui recommande que la règle selon laquelle la participation aux séances ne peut se faire par téléphone ou par vidéoconférence soit maintenue

Pour permettre que les projets de loi soient représentés à une nouvelle session à l'étape où ils en étaient au cours de la session précédente avant la prorogation du Parlement (motion de la sénatrice Hervieux-Payette)

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Pour obliger les sénateurs à prêter un serment d'allégeance au Canada et à la Reine (motion du sénateur Lavigne)

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

Pour autoriser l'utilisation de l'inuktitut, en plus de l'anglais et du français, dans les travaux parlementaires (motion du sénateur Corbin)

› étude en cours à la fin de la 38^e législature

∴ Sélection

Présidente : Rose-Marie Losier-Cool (Nouveau-Brunswick)

Vice-présidente : Marjory LeBreton, C.P. (Ontario)

Le Comité de sélection est constitué au début de chaque session parlementaire pour désigner les membres des comités sénatoriaux et recommander la nomination du Président intérimaire du Sénat.

Comités mixtes permanents

∴ Bibliothèque du Parlement

Présidente : Marilyn Trenholme Counsell (Nouveau-Brunswick)

Ce comité supervise les rouages de la Bibliothèque du Parlement, qui offre des services de recherche et de référence ainsi qu'un soutien aux comités parlementaires, aux sénateurs et aux députés. Cette année, il a approuvé la nomination du nouveau bibliothécaire parlementaire, M. William Young.

∴ Examen de la réglementation

Président : John G. Bryden (Nouveau-Brunswick)

En vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*, le Parlement est chargé d'examiner tous les règlements fédéraux après qu'ils ont été adoptés. Il s'ensuit une plus grande imputabilité, car ce mécanisme de reddition de comptes fait en sorte que des représentants de la population puissent superviser la réglementation établie par le gouvernement. Créé en 1971, le Comité mixte d'examen de la réglementation est l'entité chargée de cette fonction. Au cours de l'année financière 2005–2006, le comité a présenté un rapport visant à abroger le paragraphe 36(2) du *Règlement de pêche de l'Ontario de 1989* et a étudié la légalité de centaines d'autres règlements.

04.

Activités des sénateurs



Lorsque les Pères de la Confédération ont déterminé les conditions à remplir pour devenir sénateur, ils ont inclus des critères qui, à première vue, semblent élitistes : le futur sénateur devait être propriétaire de terrains et avoir un actif de plus de 4 000 \$, une somme considérable à l'époque.

La plupart des gens ignorent toutefois que nos ancêtres n'ont pas choisi ces critères dans le but de réserver une chambre du Parlement aux riches. Ils croyaient plutôt que des exigences de cette nature permettraient de nommer des gens déjà reconnus comme des leaders dans leur communauté, ce qui apporterait du respect et de l'autorité à leur nouveau titre et les aiderait à faire avancer les choses.

Même si ces critères n'ont pas été modifiés au fil des ans pour accroître le nombre de nominations potentielles (encore aujourd'hui, les futurs sénateurs doivent avoir un actif de 4 000 \$), le statut des sénateurs n'a pas régressé. Oui, le Sénat est une cible pour les critiques : ses efforts sont généralement plus méthodiques, moins politisés et moins publici-

sés. Le statut des sénateurs demeure toutefois important pour nous en tant que Canadiens, et leurs actions peuvent être d'une grande portée.

En plus de participer à l'adoption des lois et aux travaux des comités, les sénateurs utilisent leur titre pour contribuer à la poursuite des objectifs des Canadiens. De fait, ils agissent comme ambassadeurs pour le Canada, en mettant le Canada en valeur sur la scène internationale et en favorisant la coopération avec d'autres nations grâce à leurs activités. Les sénateurs utilisent également leur statut pour soutenir des causes auxquelles ils croient. Et ils peuvent le faire sur de longues périodes parce qu'ils survivent aux tendances politiques et restent en poste plus longtemps que la durée d'un mandat électoral.

Les Pères de la Confédération ont créé le poste de sénateur en pleine connaissance de cause : ils savaient qu'un sénateur prêt à travailler fort pourrait, en bénéficiant de la légitimité du Parlement et du respect qu'inspire le leadership personnel, accomplir de grandes choses.

Ambassadeurs du Parlement du Canada

Une des tâches des sénateurs est de présenter le Canada au reste du monde. Ils sont des ambassadeurs de notre pays et de notre système parlementaire. À ce titre, ils assistent à des conférences internationales qui visent à résoudre des problèmes mondiaux et y prennent la parole; ils participent à des échanges avec des législateurs d'autres pays pour faire connaître nos meilleures pratiques en matière de gouvernance; ils représentent le Canada à des réunions internationales et multilatérales; ils participent à des visites diplomatiques et à des missions commerciales dans d'autres pays; et ils accueillent des diplomates et des hauts fonctionnaires étrangers en visite officielle au Canada. Par exemple, en 2005–2006 :

- › La sénatrice Mobina Jaffer s'est rendue au Darfour, région où la guerre fait rage, dans le cadre d'une mission d'information de l'équipe consultative spéciale du premier ministre sur le Soudan. (novembre 2005)
- › Le sénateur Wilbert Keon, à l'invitation de Bill Gates Sr., a représenté le Canada au Sommet sur la santé du Pacifique à Seattle (Washington). (juin 2005)
- › La sénatrice Raynell Andreychuk a organisé le deuxième colloque parlementaire sous-régional sur le VIH/sida en Asie du Sud, tenu à Dhaka, au Bangladesh. (janvier 2006)

- › Le sénateur Grant Mitchell s'est rendu à Hong Kong, en tant que membre de la délégation parlementaire, pour assister à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Il a présenté un discours d'ouverture à un atelier sur les jeunes et le commerce. (décembre 2005)



- › Les sénatrices Nancy Ruth, Lillian Dyck, Lucie Pépin et Claudette Tardif ont accueilli des représentantes provenant de pays comme l'Afghanistan, le Rwanda et l'Afrique du Sud dans le cadre du Forum de 2006 sur l'activisme des femmes dans la réforme constitutionnelle et démocratique, qu'elles ont aidé à organiser sur la colline du Parlement. (février 2006)

- › Le sénateur Consiglio Di Nino participe au Programme parlementaire des Forces canadiennes « l'Armée en action » à Kaboul, en Afghanistan. Le sénateur Di Nino a vécu avec les troupes et a pu prendre connaissance directement de la formation de renommée mondiale qu'elles reçoivent ainsi que des questions relatives à la qualité de vie auxquelles elles font face. (août 2005)



- › La sénatrice Vivienne Poy représente le ministre des Anciens Combattants du Canada lors d'une cérémonie à Hong Kong en l'honneur du 60^e anniversaire de la libération des prisonniers de guerre canadiens des camps de détention japonais. Elle est photographiée ici en compagnie de Gerry Campbell, consul général du Canada à Hong Kong (à droite), et d'anciens combattants canadiens. (décembre 2005)

Associations parlementaires et groupes interparlementaires

Les associations parlementaires et les groupes interparlementaires permettent aux sénateurs de remplir leur rôle international de manière officielle. Ces organisations sont composées de sénateurs canadiens, de députés fédéraux, de membres des assemblées législatives d'autres pays et, parfois, de membres d'assemblées législatives provinciales canadiennes. Toutes ces personnes travaillent en collaboration pour trouver des solutions à des problèmes communs. Lors des réunions annuelles, des conférences et des échanges, elles abordent des enjeux internationaux urgents comme le VIH/sida, le terrorisme, les émissions de gaz à effet de serre, ou trouvent des moyens d'améliorer les relations commerciales ou diplomatiques.

La plupart des sénateurs font partie d'au moins une association parlementaire ou un groupe interparlementaire. Les associations parlementaires sont bilatérales ou multilatérales; elles sont financées et gérées par le Parlement et comportent un comité exécutif élu. Les groupes interparlementaires sont moins formels et visent à renforcer les liens entre les parlementaires canadiens et ceux du pays partenaire. En 2005–2006, le Canada avait douze associations parlementaires et quatre groupes interparlementaires.



- › La sénatrice Rose-Marie Losier-Cool (au centre) représente le gouvernement du Canada à la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'équivalent de langue française de l'Association parlementaire du Commonwealth. On voit ici la sénatrice Losier-Cool en compagnie de parlementaires provenant d'autres pays membres de la Commission de l'APF lors d'une réunion à Delémont, capitale du canton indépendant du Jura, en Suisse. (mars 2006)
- › *Associations multilatérales*
Assemblée parlementaire de la Francophonie • Association parlementaire Canada–Afrique • Association parlementaire Canada–Europe • Association parlementaire canadienne de l'OTAN • Association parlementaire du Commonwealth • Forum interparlementaire des Amériques • Union interparlementaire
- › *Associations bilatérales*
Association législative Canada–Chine • Association interparlementaire Canada–France • Groupe interparlementaire Canada–Japon • Association interparlementaire Canada–Royaume-Uni • Groupe interparlementaire Canada–États-Unis
- › *Groupes interparlementaires*
Canada–Allemagne • Canada–Israël • Canada–Italie • Canada–Irlande

Profil : Groupe interparlementaire Canada–États-Unis

Comme tous les groupes interparlementaires, le Groupe interparlementaire Canada–États-Unis rassemble des législateurs des deux pays qui s'attaquent à des problèmes communs. Il illustre le type de travail que nos groupes interparlementaires actifs peuvent accomplir.

Comité exécutif (2005–2006)

› Coprésident

Jerahmiel S. Grafstein (Ontario)

› Vice-présidents

W. David Angus (Québec)

D. Ross Fitzpatrick (Colombie-Britannique)

Janis G. Johnson (Manitoba)

Frank W. Mahovlich (Ontario)

Wilfred P. Moore (Nouvelle-Écosse)

Le Groupe interparlementaire Canada–États-Unis a été créé en 1959 pour mettre en contact des législateurs des deux pays. Ses membres débattent de questions commerciales et économiques (le bois d'œuvre, l'énergie, les négociations commerciales), de questions de relations internationales (le terrorisme, la défense, l'émergence de la Chine en tant que puissance mondiale) et de questions transfrontalières (les Grands Lacs, la sécurité à la frontière, la contrebande d'armes).

Pendant l'assemblée annuelle de 2005, les représentants des sénats canadien et américain, ainsi que de la Chambre des communes et de la Chambre des représentants ont tenté

› Les coprésidents du Groupe, le sénateur Jerahmiel Grafstein (deuxième à partir de la droite) et le député Greg Thompson (à l'extrême-gauche), assistent à la 48^e assemblée annuelle du groupe avec l'ambassadeur des États-Unis au Canada David Wilkins (deuxième à partir de la gauche), l'ambassadeur du Canada aux États-Unis Frank McKenna (au centre) et le sénateur John Buchanan (à l'extrême-droite).



de trouver des solutions à des problèmes communs. Ils ont abordé les questions de négociations commerciales, de promotion de la démocratie à l'échelle internationale, de situation au Moyen-Orient et au Kosovo, de sécurité frontalière, de drogues et de déchets transfrontaliers. À la fin de l'assemblée annuelle, ils ont émis des déclarations unanimes demandant à leurs gouvernements respectifs de trouver rapidement une solution aux conflits entre le Canada et les États-Unis sur les tarifs douaniers du bois d'œuvre importé du Canada, et de déployer une stratégie commune proactive pour la création de sources d'énergie nord-américaines.

Les membres du groupe ont participé à 16 activités pendant l'année 2005–2006, ou y ont pris la parole, notamment :

› Conférence de la *Canadian-American Border Trade Alliance*, Ottawa (Ontario), du 24 au 26 avril 2005
Huit parlementaires étaient présents; les coprésidents canadiens, le sénateur Jerahmiel Grafstein et le député Greg Thompson, ont pris la parole

› Conférence nationale des législatures d'État, Seattle (Washington), du 16 au 20 août 2005

Six parlementaires étaient présents

› 46^e Assemblée annuelle du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis, St. Andrews-by-the-Sea (Nouveau-Brunswick), du 30 septembre au 3 octobre 2005

Vingt-trois parlementaires et seize membres du Congrès étaient présents

› *Pacific NorthWest Economic Region* (PNWER) – Forum régional du leadership économique, Whistler (Colombie-Britannique), du 16 au 19 novembre 2005

Le sénateur Jerahmiel Grafstein, coprésident, était présent

› Réunion hivernale de la *National Governors Association* Washington, (D.C.), du 25 au 28 février 2006

Cinq parlementaires étaient présents

Le Président du Sénat : un diplomate canadien

En plus d'agir à titre de modérateur lors des travaux du Sénat, le Président du Sénat occupe la quatrième place dans l'ordre de préséance des représentants de la Couronne, derrière la gouverneure générale, le premier ministre et la juge en chef de la Cour suprême du Canada. À ce titre, il accueille des diplomates ou des chefs d'État en visite officielle et dirige des délégations canadiennes à l'étranger, particulièrement celles qui sont axées sur les activités parlementaires.

Le sénateur Dan Hays (Alberta) a été le Président du Sénat au cours de l'année financière 2005-2006 jusqu'au 9 février 2006. La gouverneure générale a alors nommé le sénateur Noël Kinsella sur recommandation de Stephen Harper, premier ministre fraîchement élu. En 2005-2006, pendant son mandat, le Président Hays a participé aux activités suivantes :



Visites officielles :

Japon

Du 19 au 24 mai 2005

- › Il a dirigé une délégation parlementaire à l'invitation de Chikage Oogi, président de la Chambre des conseillers; il a obtenu une audience auprès de l'empereur Akihito et de l'impératrice Michiko

République populaire de Chine

Du 6 au 10 juin 2005

- › Il a dirigé une délégation parlementaire à l'invitation de Wu Bangqiao, président du Congrès national du peuple de la République populaire de Chine

République de Pologne

Du 30 août au 1^{er} septembre 2005

- › Il a représenté le Canada aux cérémonies commémorant le 25^e anniversaire du mouvement polonais Solidarité et a pris part à une table ronde sur l'avenir de la Pologne

Nations Unies, New York

Du 5 au 9 septembre 2005

- › Il a prononcé un discours sur la coopération parlementaire dans le cadre de la Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement

République d'Irlande; Roumanie

Du 9 au 15 octobre 2005

- › Il a dirigé une délégation du Parlement qui a rencontré des parlementaires d'Irlande et de Roumanie

Royaume des Pays-Bas; Suisse

Du 6 au 12 novembre 2005

- › Il a dirigé une délégation du Parlement qui a rencontré des parlementaires des Pays-Bas et de Suisse

Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth

Du 23 au 27 novembre 2005

- › À la demande du premier ministre, il s'est rendu à Malte pour représenter le Canada à une réunion
- › Le Président Noël Kinsella accueille Son Excellence Georgiy Mamedov, ambassadeur de la Fédération de Russie. (février 2006)

Réunions :

Le président Natsagiyn Bagabandi, Mongolie

Le président George W. Bush,
États-Unis d'Amérique

Le président Vicente Fox Quesada,
États-Unis du Mexique

Le président Amadou Toumani Touré, Mali

Son Excellence Sadaaki Numata,
ambassadeur, Japon

Son Excellence Alvaro M. Moerzinger Pagani,
ambassadeur, Uruguay

Son Excellence David N. Reddaway,
haut-commissaire, Royaume-Uni

L'honorable Margaret Wilson, présidente,
Chambre des représentants,
Nouvelle-Zélande

Un nouveau Président

Dans son nouveau rôle de Président du Sénat, l'honorable Noël Kinsella a reçu les dignitaires suivants pendant les premières semaines de son mandat :

Son Excellence Gabriele Sardo,
ambassadeur, Italie

Son Excellence William Norman Fisher,
haut-commissaire, Australie

Son Excellence Monseigneur Luigi Ventura,
nonce apostolique, Saint-Siège

Son Excellence Georgiy Mamedov,
ambassadeur, Fédération de Russie



- › La cérémonie du Souvenir du Sénat, événement annuel télévisé rendant hommage aux contributions et aux sacrifices des anciens combattants canadiens, était particulièrement émouvante en cette Année internationale de l'ancien combattant. Elle marquait aussi le retour au pays des participants à la Tournée spirituelle autochtone – des anciens combattants autochtones, des chefs spirituels autochtones et des jeunes qui se sont rendus en Belgique et en France pour rapatrier les esprits des soldats autochtones morts sur les champs de bataille en Europe. Le Président du Sénat Dan Hays préside la cérémonie ayant lieu dans la salle du Sénat. (novembre 2005)

Les sénateurs : des défenseurs

En plus de leur rôle officiel, il arrive souvent que les sénateurs défendent des causes sociales qui leur tiennent à cœur. La sénatrice Landon Pearson a longtemps été désignée comme « la sénatrice des enfants » parce qu'elle a défendu les droits des enfants pendant de nombreuses années. Les travaux de la sénatrice Janis Johnson sur le lac Winnipeg ont permis d'obtenir des fonds pour procéder à la recherche qui s'imposait sur la santé du sixième plus grand lac au Canada. Étant donné que leur mandat est plus long que celui des députés, les sénateurs peuvent étudier de façon soutenue des questions importantes pour leurs concitoyens – des questions qui pourraient autrement être oubliées dans les remaniements suite aux élections fédérales.

Les sénateurs disposent de plusieurs moyens pour faire avancer les causes qu'ils soutiennent. À l'intérieur et à l'extérieur de la salle du Sénat, ils peuvent :

- › demander des comptes au gouvernement en interrogeant les membres du Cabinet pendant la période des questions;
- › attirer l'attention sur les causes qu'ils appuient en faisant des déclarations au Sénat ou aux médias;
- › chercher une solution législative en présentant des projets de loi visant à répondre à des préoccupations;
- › présenter des motions visant à ce que le Sénat appuie leur cause ou un plan d'action précis;



- › La sénatrice Catherine Callbeck rencontre (de gauche à droite) le révérend David Hamilton, Jim Blanchard et le révérend Bob Hutcheson, pour discuter des plans futurs du Camp Abegweit, colonie de vacances pour enfants chrétienne et interconfessionnelle située dans l'Île-du-Prince-Édouard. La sénatrice Callbeck est présidente honoraire de la campagne de financement du Camp Abby. (novembre 2005)
- › faire appel à d'autres membres parlementaires, à des ministres et à d'autres décideurs fédéraux pour susciter des changements;
- › prêter leur nom et accorder du temps et de l'énergie aux causes et organismes qu'ils soutiennent.

Profil : Trois sénateurs, trois causes

Les sénateurs ont défendu toute une panoplie de causes en 2005–2006. Leurs efforts ont notamment ouvert la voie à la protection des consommateurs, à la conservation du patrimoine canadien, à l’alphabétisation chez les enfants, aux droits des personnes âgées et à la tolérance religieuse et culturelle. Les trois sénateurs qui suivent n’illustrent qu’une fraction du travail acharné accompli par les sénateurs pour que nos luttes visant à protéger ce qui nous est cher soient portées à l’attention de tout le pays, voire de la planète.



› **Roméo Dallaire**

Mettre un terme à la crise humanitaire
au Soudan

Province	Québec
Nomination	Le 24 mars 2005
Retraite	Le 25 juin 2021



Bien avant que le premier ministre Paul Martin ne le nomme sénateur, les Canadiens voyaient le général à la retraite Roméo Dallaire comme un homme s'étant conduit en héros pendant la tragédie du génocide rwandais. Commandant de la force des Nations unies dans ce pays en 1994, il a été un témoin direct des horreurs de cette crise humanitaire et a demandé en vain une aide internationale pour arrêter ce carnage. Le courage de M. Dallaire, qui est demeuré au Rwanda même s'il ne disposait pas de forces et de soutien adéquats, a éventuellement été reconnu à l'échelle internationale. C'est pour ce service distingué que la gouverneure générale lui a remis la Croix du service méritoire.

M. Dallaire est devenu sénateur en mars 2005. Depuis ce temps, peu de Canadiens n'ont pas entendu ses demandes répétées pour que le gouvernement prenne des mesures concernant la crise humanitaire au Darfour, au Soudan – une crise qui comporte toutes les marques d'un génocide, comme celle du Rwanda. Peu de temps après sa nomination, M. Dallaire a commencé à utiliser sa visibilité comme sénateur et membre du Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour informer les

Canadiens et recueillir des appuis au Canada pour les interventions de l'ONU.

La réponse ne s'est pas fait attendre. En mai 2005, le premier ministre a demandé au sénateur Dallaire de faire partie de l'Équipe consultative spéciale pour le Soudan. Le même mois, il a représenté le Canada à la première conférence des donateurs de la Mission africaine au Soudan (MAS) à Addis-Abeba, en Éthiopie, une conférence réalisée conjointement par l'Union européenne et l'Union africaine. En tant que membre de l'Équipe consultative spéciale pour le Soudan, il a pu se rendre au Soudan en novembre 2005 pour observer la situation sur place et rencontrer le personnel et les commandants de la MAS, ainsi que des organisations non gouvernementales importantes. En février 2006, il a utilisé son titre pour rencontrer le ministre de la Défense nationale et l'a exhorté à prendre des mesures pour résoudre la crise. En mars, l'ONU l'a choisi comme membre de son comité pour la prévention des génocides. Connu dans le monde entier et hautement respecté au Canada, le sénateur Roméo Dallaire pousse notre pays à être à la hauteur de sa réputation internationale de gardien des droits de la personne.

› **Donald H. Oliver**

Droits des minorités visibles

Province Nouvelle-Écosse

Nomination Le 7 septembre 1990

Retraite Le 11 novembre 2013

Le sénateur Donald Oliver croit fermement qu'une société diversifiée est une société forte et prospère. Il croit aussi que le racisme empêche toujours les minorités visibles de contribuer à l'essor du Canada. Il y a trois ans, il a recueilli un demi-million de dollars pour lancer une étude du Conference Board sur le sujet. L'étude, intitulée *Optimiser les talents des minorités visibles*, confirme que la diversité est essentielle pour assurer la viabilité économique du Canada et des autres pays occidentaux. Elle fournit des preuves concrètes que diverses organisations profitent de nombreux avantages concurrentiels. Elle révèle également que le racisme continue de freiner les progrès des minorités visibles.

Le plaidoyer du sénateur Oliver est de plus en plus reconnu à l'échelle internationale. En avril 2005, il a prononcé le discours liminaire à la Conférence des Nations Unies à Brasilia, organisée par le Secrétariat spécial pour la promotion de l'égalité raciale. Il a décrit le succès du Canada en tant que pays multiculturel, ainsi que les défis rencontrés par notre nation pour attirer des immigrants talentueux, ce qui permet de compenser pour la population vieillissante et la baisse de la natalité. Il a également souligné les répercussions mondiales de ces tendances

démographiques et a émis une mise en garde sur les dangers associés à la discrimination raciale à l'échelle mondiale.

En décembre 2005, le sénateur Oliver a aussi partagé ses idées à la conférence *The Next Step: Celebrating Diversity in the EU*, où il était le seul représentant canadien. Sous la présidence du premier ministre Tony Blair, 300 chefs et gestionnaires de gouvernements, d'entreprises et d'autres organisations se sont réunis pour

explorer les enjeux auxquels est confrontée l'Union européenne en tant que « collectif de nations diverses ». Pendant qu'il était à Londres, le sénateur Oliver a aussi pris la parole à une table ronde spéciale organisée par le Haut-commissariat du Canada et *Operation Black Vote*, un groupe d'activisme politique. En avril 2006, le sénateur Oliver a été le principal conférencier à *World Event Canada*, une conférence pour les gestionnaires et les chefs du gouvernement de la Suède à Stockholm.



› Claudette Tardif

Droits des minorités linguistiques

Province Alberta

Nomination Le 24 mars 2005

Retraite Le 27 juillet 2022

Lorsque le premier ministre Paul Martin a recommandé l'Edmontonienne Claudette Tardif au Sénat en 2005, il y a nommé l'une des plus ardentes défenseuses des droits des minorités linguistiques au Canada. Avant d'être assermentée, M^{me} Tardif – munie d'un doctorat en éducation et de la conviction que les poches de culture francophone à l'extérieur du Québec devaient être protégées – a participé à la création de certaines des premières écoles de langue française en Alberta. En tant que doyenne de la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta de 1995 à 2003, elle a élargi les programmes d'études existants pour inclure l'ingénierie, les sciences infirmières, l'administration des affaires et des programmes d'études supérieures en études canadiennes et en éducation. Ces changements ont permis d'accroître le nombre d'inscriptions au seul établissement d'enseignement postsecondaire de langue française à l'ouest de Winnipeg.

M^{me} Tardif apporte avec elle son enthousiasme et sa conviction au Sénat. Elle tente toujours de faciliter la tâche des minorités linguistiques et de souligner l'importance de l'enseignement postsecondaire au Canada. Plus près des décideurs fédéraux que jamais auparavant, la sénatrice Tardif utilise ses compétences et convictions pour attirer l'attention de la population de l'ensemble du pays sur ces questions qui nous touchent de près. Elle a utilisé son titre pour soutenir et accroître la visibilité des causes défendues par l'organisme *Canadian Parents for French*, la tournée de la Caravane de la tolérance en Alberta (une caravane ambulante sur la population diversifiée du Canada), le projet du Centre de santé Saint-Thomas (premier centre de santé bilingue en Alberta) et le Centre John Humphrey pour la paix et les droits de la personne.

En octobre 2005, elle a initié un mouvement pour étudier le déménagement de sièges sociaux d'institutions fédérales dans des régions unilingues. De tels déménagements pourraient contrevenir à la garantie de la *Loi sur les langues officielles* selon laquelle les fonctionnaires fédéraux peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix. Elle a



joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du rapport du Comité sénatorial des langues officielles sur l'enseignement en langue minoritaire et la protection des identités culturelles. De plus, elle a pris la parole au Sénat à de nombreuses reprises pour soutenir l'éducation postsecondaire et souligner son importance pour le succès économique et social des Canadiens.

En défendant la dualité linguistique et l'enseignement postsecondaire avec ardeur, la sénatrice Claudette Tardif obtient des résultats concrets à Ottawa.

05.

L'Administration du Sénat

Le Sénat joue un rôle unique au Canada. Les sénateurs travaillent pour ainsi dire sous les feux de la rampe, individuellement ou pour leur parti, lorsqu'ils examinent des projets de loi, défendent des causes, représentent le Canada sur la scène internationale et étudient des politiques d'ordre public. Mais derrière les projecteurs braqués sur la chambre, les salles de comités et l'amphithéâtre de presse se trouve l'Administration du Sénat.

L'Administration, qui compte environ 450 employés non partisans, apporte son soutien aux sénateurs dans leur travail. Elle leur offre son expertise et sa capacité de planification logistique pour les questions législatives – procédure, droit, travail en comité et relations parlementaires internationales – et elle répond à leurs besoins administratifs et matériels. Son soutien est essentiel à la vitalité de l'institution qu'est le Sénat, tribune où les sénateurs œuvrent à la vue et au nom des Canadiens.

Sous la direction du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et du greffier du Sénat, l'Administration a continué, en 2005–2006, à fournir aux sénateurs les meilleurs services qui soient,

les appuyant dans leurs multiples rôles en tant que parlementaires. Ses employés ont également assuré le rayonnement du Sénat auprès des Canadiens par leurs activités qui contribuent à l'édification d'une société dynamique, éclairée et en santé, et qui la promeuvent.

En janvier 2006, les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement. C'était la première fois que le pouvoir échappait au Parti libéral en treize ans, et il s'agissait du deuxième gouvernement minoritaire d'affilée. En plus d'exercer ses fonctions habituelles, l'Administration a été occupée, pendant l'hiver 2006, à préparer le Sénat au changement de direction politique et à faire le nécessaire pour l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur à l'occasion de la première session de la 39^e législature.

Sénateurs, personnel politique, hauts fonctionnaires du Parlement, directeurs et employés, tous ces gens s'unissent pour former une institution bien intégrée. Et chaque personne, dans chaque rôle – de premier plan ou de soutien – tend vers un objectif primordial : contribuer à doter notre pays de lois, de programmes et de politiques qui sont le reflet de nos valeurs collectives et qui concilient les libertés individuelles avec la justice sociale.

La gouvernance du Sénat

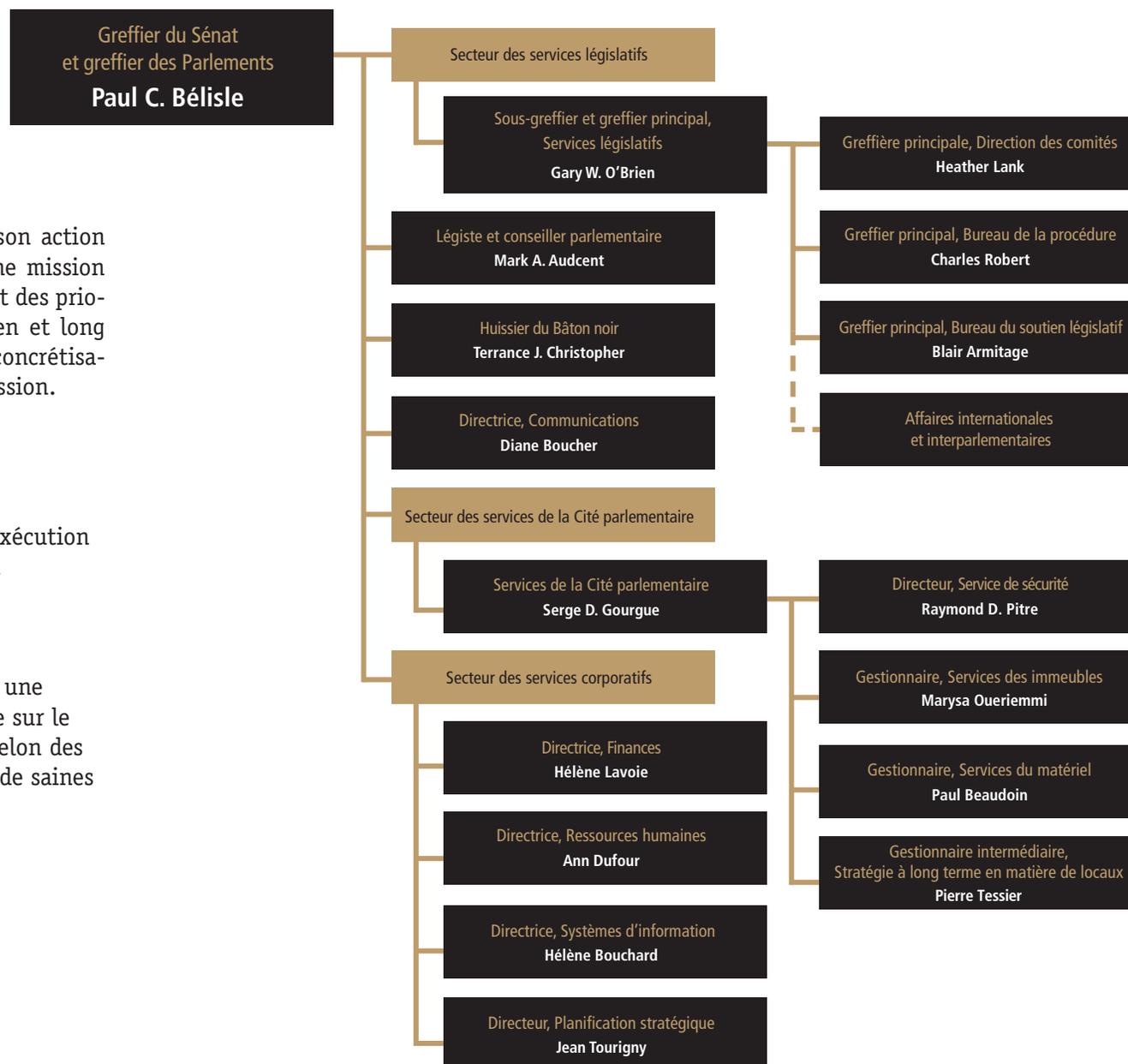
L'Administration du Sénat oriente son action en s'appuyant sur une vision et une mission globales. Ses cadres supérieurs fixent des priorités et des objectifs à court, moyen et long terme visant à faire progresser la concrétisation des énoncés de vision et de mission.

Vision

Le Sénat est bien soutenu dans l'exécution de son rôle parlementaire.

Mission

L'Administration du Sénat est une organisation non partisane, axée sur le service, efficace, qui fonctionne selon des principes d'éthique et qui observe de saines pratiques de gestion.



Structure administrative

Comme le travail du Sénat et le rôle des sénateurs sont uniques au Canada, l'Administration du Sénat a une structure plutôt inusitée. Elle est régie par un comité représentant ses clients – les sénateurs – et dirigée par un haut fonctionnaire du Sénat, le greffier du Sénat et des Parlements. L'Administration est rigoureusement non partisane.

- › Le **Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration** est, dans un sens, le conseil d'administration pour l'Administration du Sénat. Il se compose de 14 sénateurs qui supervisent tout ce qui concerne les finances et l'administration, ainsi que les installations, les services, le personnel et les sénateurs eux-mêmes.

Président : George J. Furey (Terre-Neuve-et-Labrador)

Vice-président : Pierre Claude Nolin (Québec)

Sénateurs membres (au 29 novembre 2005)

Maria Chaput, Manitoba

Gerald J. Comeau, Nouvelle-Écosse

Joan Cook, Terre-Neuve-et-Labrador

Joseph A. Day, Nouveau-Brunswick

Consiglio Di Nino, Ontario

Yoine J. Goldstein, Québec

Mobina S.B. Jaffer, Colombie-Britannique

Colin Kenny, Ontario

Wilbert Joseph Keon, Ontario

Paul J. Massicotte, Québec

Marie-P. Poulin (Charette), Ontario

David P. Smith, C.P., Ontario

Terry Stratton, Manitoba

- › Le greffier du Sénat, Paul Bélisle (à gauche), discute des publications du Sénat avec le président et le vice-président du Comité de la régie interne, les sénateurs George Furey (au milieu) et Pierre Claude Nolin.



- › À l'instar du p.-d.g. d'une société, le **greffier du Sénat et greffier des Parlements** est responsable de la vision, de la planification et du fonctionnement du Sénat dans son ensemble. Il relève du Président du Sénat pour les questions législatives, mais rend des comptes au Comité de la régie interne sur tout ce qui touche l'Administration.

Le greffier du Sénat et greffier des Parlements, 2005–2006 : Paul C. Bélisle

L'Administration se subdivise en secteurs, directions et bureaux des hauts fonctionnaires du Sénat. Chaque entité joue un rôle crucial, direct ou indirect, dans le fonctionnement du Sénat.

Secteur des services législatifs

- › Le Secteur des services législatifs fournit à la chambre du Sénat et aux comités le soutien dont ils ont besoin en matière d'administration et de recherche. Il est dirigé par le **sous-greffier et greffier principal des Services législatifs**. Un greffier principal est à la tête de chaque direction ou bureau.

Le sous-greffier et greffier principal des Services législatifs, 2005–2006 : Gary W. O'Brien

› Direction des comités

La Direction des comités organise et coordonne l'administration des 20 comités sénatoriaux, y compris la gestion des budgets et les préparatifs en vue des témoignages. Elle affecte à chaque comité un greffier qui donne son avis sur la procédure et offre un soutien logistique et administratif. Elle est également chargée de faire connaître et de diffuser les travaux des comités.

La greffière principale, Comités, 2005–2006 : Heather Lank

› Bureau de la procédure

Ce bureau s'occupe de la recherche et des avis sur la procédure du Sénat. Il produit les *Journaux du Sénat* et les *Débats du Sénat*, qui présentent un compte rendu des délibérations de cette chambre. De plus, il aide le Président, le greffier et les sénateurs à assurer le rayonnement extérieur de l'institution.

Le greffier principal, Procédure, 2005–2006 : Charles Robert



› **Bureau du soutien législatif**

Le Bureau du soutien législatif gère l'information du Secteur des services législatifs en produisant les publications officielles du Sénat, à savoir les *Journaux du Sénat*, les *Débats du Sénat* et le *Feuilleton et Feuilleton des avis*. Il coordonne tous les projets de gestion de l'information du secteur législatif en identifiant les occasions et en fournissant l'appui nécessaire pour améliorer les processus de travail. Il coordonne aussi la radiodiffusion des activités se déroulant au Sénat et des séances de comité.

Le greffier principal, Soutien législatif, 2005–2006 : Blair Armitage

› **Direction des affaires internationales et interparlementaires**

La Direction des affaires internationales et interparlementaires relève à la fois du Sénat et de la Chambre des communes. Son personnel administre des programmes répartis en quatre domaines d'activité : associations parlementaires, échanges parlementaires, protocole et conférences. Dans chacun de ces domaines, la direction soutient les sénateurs et les députés dans leurs efforts pour promouvoir la démocratie, le système parlementaire canadien et la saine gouvernance à l'échelle mondiale.

Bureau du légiste et conseiller parlementaire

Le légiste et conseiller parlementaire donne des avis au Sénat et aux sénateurs sur des questions juridiques et constitutionnelles et sur le privilège parlementaire. Il fait fonction de conseiller juridique pour l'Administration du Sénat. Son bureau aide les sénateurs à rédiger des projets de loi, des amendements et des motions, et offre des services de gestion des documents par le truchement de l'archiviste du Sénat.

Le légiste et conseiller parlementaire, 2005–2006 : Mark A. Audcent

Bureau de l'huissier du Bâton noir

Autrefois, l'huissier du Bâton noir était l'attaché personnel du représentant du souverain. De nos jours, il perpétue les traditions et règle les cérémonies du Parlement en coordonnant le protocole et la logistique lors de l'ouverture d'une législature et d'autres fonctions officielles. Il tient le registre des présences à la chambre du Sénat et supervise le travail du porteur de la masse et des pages.

L'huissier du Bâton noir, 2005–2006 : Terrance J. Christopher

- › Le Service de sécurité du Sénat assure le maintien de la paix et de l'ordre dans l'enceinte du Sénat. Ariel Martinez est agent au Service depuis 2002.



Direction des communications

La Direction des communications s'occupe des stratégies de communication internes et externes du Sénat. Elle donne au Sénat, aux sénateurs, aux comités et à l'Administration des avis non partisans en matière de communication.

La directrice des Communications, 2005–2006 : Diane Boucher

Secteur des services de la Cité parlementaire

Le Secteur des services de la Cité parlementaire est responsable de la sécurité et de la prévention d'incendies à l'intérieur de l'enceinte du Sénat, et il s'occupe de la logistique matérielle du Sénat.

Le directeur général des Services de la Cité parlementaire, 2005–2006 : Serge D. Gourgue

› Direction du service de sécurité

La Direction du service de sécurité protège les gens et les biens et maintient la paix et l'ordre dans les édifices du Sénat. Elle s'occupe également de la protection de l'information, des plans de continuité des opérations et de l'agrément de sécurité au Sénat.

Le directeur du Service de sécurité, 2005–2006 : Raymond G. Pitre

› Division des services des immeubles

La Division des services des immeubles a pour responsabilité la planification des locaux et les projets d'aménagement, le Centre de services à la clientèle des Services de la Cité parlementaire, la logistique des salles de comité et les services de courrier, de messagerie, de transport et de nettoyage.

La gestionnaire des Services aux immeubles, 2005–2006 : Marysa Oueriemmi

› Division des services du matériel

La Division des services du matériel est chargée des achats, des contrats, de l'impression, de la gestion des biens, de l'entreposage et des services des corps de métiers.

Le gestionnaire des Services du matériel, 2005–2006 : Paul Beaudoin

› Division des stratégies à long terme en matière de locaux

Cette division détermine les besoins à court et à long terme en locaux et veille à obtenir les approbations nécessaires des autorités compétentes à cet égard.

Le conseiller principal des Stratégies à long terme en matière de locaux, 2005–2006 : Pierre Tessier



Secteur des services corporatifs

Le Secteur des services corporatifs compte quatre directions responsables du bon fonctionnement du Sénat.

› **Direction des finances**

La Direction des finances gère les informations et activités financières du Sénat et fournit des services financiers aux sénateurs et à l'Administration.

La directrice des Finances, 2005–2006 : Hélène Lavoie

› **Direction des ressources humaines**

La Direction des ressources humaines livre tous les services de ressources humaines aux sénateurs, aux gestionnaires et au personnel dans les secteurs de la dotation et du recrutement, de la compensation, de la formation et du bien-être.

La directrice des Ressources humaines, 2005–2006 : Ann Dufour

› **Direction des systèmes d'information**

Cette direction offre son expertise et ses services aux bureaux des sénateurs et à l'Administration du Sénat pour tout ce qui est technologie, services de gestion et produits informatiques. Cela inclut les services d'ordinateurs personnels et de réseau, le développement d'applications logicielles et de l'Internet, ainsi que les services de télécommunications et de multimédias.

La directrice des Systèmes d'information, 2005–2006 : Hélène Bouchard

› **Direction de la planification stratégique**

La Direction de la planification stratégique développe et coordonne les activités stratégiques et la planification opérationnelle pour l'Administration du Sénat. Elle fournit un support et des conseils aux directeurs de chaque direction qui visent des améliorations continues des politiques de gestion, des pratiques et des processus afin d'assurer une meilleure transparence et responsabilisation.

Le directeur de la Planification stratégique, 2005–2006 : Jean Tourigny

- › Le courrier, interne et externe, constitue un important service pour assurer le fonctionnement du Sénat. Ici, Chantal Charette trie le courrier à livrer à l'édifice du Centre.

Améliorations continues

Fidèle à la vision qui consiste à soutenir le Sénat dans l'exécution de son rôle parlementaire, le greffier du Sénat a établi **cinq priorités stratégiques** pour l'équipe de gestion de l'Administration. En 2005–2006, l'Administration a accompli de grands progrès dans l'amélioration de ses services aux sénateurs et l'élaboration de nouvelles initiatives conformes à ces priorités.

1. Assurer une saine gestion publique

C'est un but primordial pour l'Administration du Sénat de dépasser les attentes de gestion dans le secteur public. À la lumière de cette priorité, l'institution a mis en œuvre plusieurs initiatives pour accroître la responsabilisation et la transparence à l'égard du public. En 2005–2006 :

- › le Sénat s'est volontairement aligné sur le Cadre de responsabilisation de gestion du Conseil du Trésor – la norme d'excellence pour la transparence administrative dans la fonction structurelle et publique – et a trouvé un moyen innovateur de le faire
- › poursuivant la mission qu'il s'est donnée, en 2004, d'améliorer la planification structurelle et à long terme, le Sénat a conçu un modèle qui illustre la mission, la vision et les objectifs de l'Administration; ce modèle aidera les gestionnaires à développer des indicateurs de rendement solides
- › chaque secteur de l'Administration a élaboré et commencé à codifier des critères ou des normes de rendement pour ses services afin de rendre les gestionnaires plus à même d'évaluer dans quelle mesure leurs activités concourent à l'efficacité du Sénat
- › le Comité de la régie interne a adopté un plan triennal visant à évaluer les programmes de l'Administration; ce plan sera affiné en 2006-2007.

2. Améliorer l'autorité administrative et l'efficacité opérationnelle du Sénat

L'Administration a intensifié ses efforts et lancé de nouvelles initiatives en accord avec son objectif d'améliorer le fonctionnement du Sénat et de clarifier la structure hiérarchique interne. En 2005–2006 :

- › le Sénat a établi un secrétariat qui a pour fonction de déterminer et de planifier les besoins en locaux à long terme
- › le Comité de la régie interne a adopté une nouvelle politique sur la sécurité de l'information (juin 2005) afin de donner aux employés des lignes directrices et des procédures claires sur la désignation, l'entreposage, le traitement et la destruction des renseignements protégés
- › pour assurer la transparence des pratiques de gestion, le greffier a dirigé un examen des descriptions de fonctions pour les postes supérieurs, en clarifiant l'imputabilité en fonction de la structure hiérarchique
- › avec la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Sénat a participé à l'établissement d'un plan à long terme pour les locaux de la Colline parlementaire.

3. Assurer des communications efficaces avec les Canadiens et au sein du Sénat

Alimenter le débat est un des rôles majeurs du Sénat sur la scène politique et dans la société canadienne. Toutefois, la capacité du Sénat d'informer les Canadiens et de participer aux débats publics est intimement liée aux canaux de communications entre les sénateurs, leurs comités et le public qu'ils servent. En 2005–2006 :

- › le Comité de la régie interne a, en mai 2005, adopté la première stratégie de communication du Sénat en vue de fournir aux Canadiens des renseignements exacts sur les travaux de la chambre du Sénat et de ses comités
- › la Direction des communications a accru sa capacité d'œuvrer au nom des comités sénatoriaux, qui apportent une contribution cruciale au débat public, et a élargi sa division des publications
- › le Sénat a conclu avec la Chambre des communes une entente lui permettant de modifier son système de diffusion web ParlVU pour faciliter la diffusion en direct des délibérations du Sénat et de ses comités en basse et haute résolution, l'objectif étant de rendre le système accessible aux Canadiens à la fin de 2006
- › pour réduire le travail administratif qui demande beaucoup de temps et faciliter la circulation rapide des renseignements les plus récents, le Sénat a créé TVCS, la Télévision des comités du Sénat, une application intranet qui donne toute l'information logistique et statistique sur les séances des comités d'une session.



4. Renforcer la stratégie de gestion des ressources humaines

Conscient du fait que les gens forment le noyau de chaque organisation, le Sénat a à cœur son personnel. À la suite de son rapport de 2004 sur l'équité en matière d'emploi, le Sénat a préparé, durant l'année 2005-2006, l'ébauche d'une stratégie d'équité en matière d'emploi qui sera déposée au cours de la prochaine année financière. Il pourra ainsi poursuivre son objectif de rendre l'effectif aussi diversifié que la population canadienne. En outre, l'Administration continue de conclure des conventions collectives équitables avec les agents négociateurs. En 2005-2006 :

- › la représentation des membres de minorités visibles, des personnes handicapées et des Autochtones a beaucoup augmenté dans l'Administration du Sénat, au point qu'elle dépasse maintenant la disponibilité sur le marché du travail; en 2005-2006, 42 des 50 nouveaux employés faisaient partie de groupes sous-représentés
- › le Sénat a terminé l'examen de la classification et a adopté deux nouvelles conventions collectives en 2005-2006, l'une avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFFPC) et l'autre avec l'Alliance de la fonction publique du Canada; la convention signée avec l'IPFFPC est la première conclue entre les parties depuis 1998
- › un service automatisé d'enregistrement des congés (iTams) a été instauré pour les employés de l'Administration, ce qui permet d'économiser du temps et du papier.

5. Tirer parti des technologies de l'information, de la gestion de l'information et de la gestion du savoir

Les technologies de l'information et la gestion de l'information, activités essentielles à la viabilité et à la réussite de toute organisation de nos jours, font partie intégrante des plans d'activité de l'Administration. En 2005-2006 :

- › les spécialistes de l'information ont commencé à profiter de nouvelles fonctions logicielles pour simplifier le système d'enregistrement audio numérique qu'utilise le Sénat en vue de valider les transcriptions des délibérations
 - › le Sénat a réalisé d'importantes économies en concluant avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) une entente sur l'utilisation du système de calcul des pensions dont se sert TPSGC pour la Chambre des communes
 - › le Sénat a commencé à évaluer la façon d'adapter à ses propres besoins le Système de gestion de l'information législative, utilisé par la Chambre des communes et le ministère de la Justice
 - › pour renforcer la sécurité sur la Colline, le Sénat a collaboré avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement à la création d'une nouvelle carte de sécurité commune; entre autres éléments de sécurité pointus, cette nouvelle carte comporte un logo métallique sécuritaire et breveté ainsi que des images holographiques.
- › Annie Trudel contribue à remplir l'une des cinq priorités de l'Administration du Sénat : assurer de bonnes communications avec les Canadiens. Elle est une des téléphonistes de la ligne d'information 1-800 du Sénat.

États financiers du Sénat

Le Sénat veille à dépenser les fonds publics de façon prudente et responsable. Ses dépenses sont réparties entre quatre grands secteurs :

- › les sénateurs et leurs bureaux
- › le fonctionnement de la chambre du Sénat
- › les comités et les associations
- › le soutien administratif.

Les chiffres qui suivent représentent les dépenses réelles du Sénat pour l'année financière 2005-2006.

Dépenses du programme par secteur d'activité

Activité	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total
Sénateurs et bureaux des sénateurs	36 312 400	354 174	138 756	36 805 330
Fonctionnement de la chambre	5 779 341	24 453	–	5 803 794
Comités et associations	8 442 283	175 970	339 710	8 957 963
Soutien administratif	22 831 341	2 128 476	–	24 959 817
Total	73 365 365	2 683 073	478 466	76 526 904

Dépenses par article courant

Fonctionnement	2005-2006	2004-2005
Traitements et salaires	53 205 776	49 730 524
Transport et communications	11 185 797	9 410 952
Information et services d'imprimerie	171 409	201 146
Services professionnels et spéciaux	6 411 412	6 339 443
Locations	173 393	194 366
Achat de services de réparation et d'entretien	1 012 370	951 329
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 203 217	1 014 003
Total du fonctionnement	73 363 374	67 841 763
Immobilisations		
Acquisition de matériel et d'outillage	2 683 073	2 264 846
Total des immobilisations	2 683 073	2 264 846
Subventions et contributions		
Subventions et contributions*	478 466	542 153
Autres subventions et paiements	1 992	2 860
Total des paiements de transfert	480 458	545 013
Total	76 526 904	70 651 622

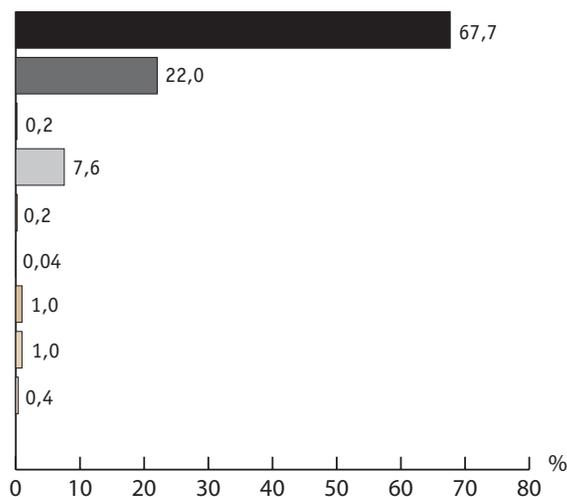
* Cette catégorie inclut les contributions du Sénat pour les droits d'affiliation aux associations interparlementaires.

Dépenses par secteur d'activité

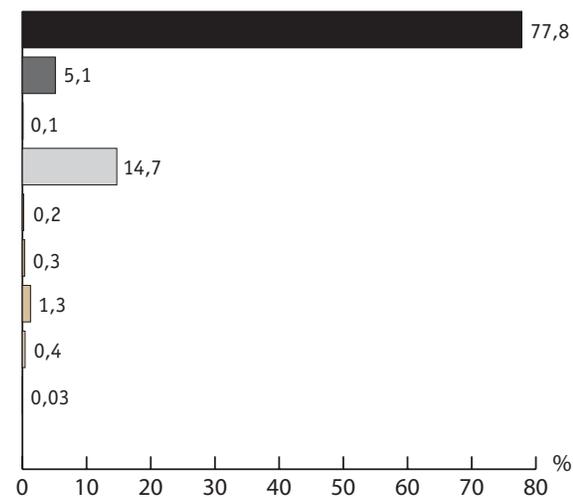
Catégories



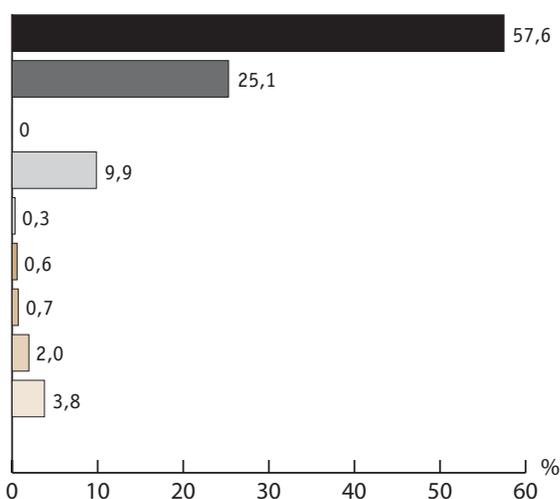
Sénateurs et bureaux des sénateurs



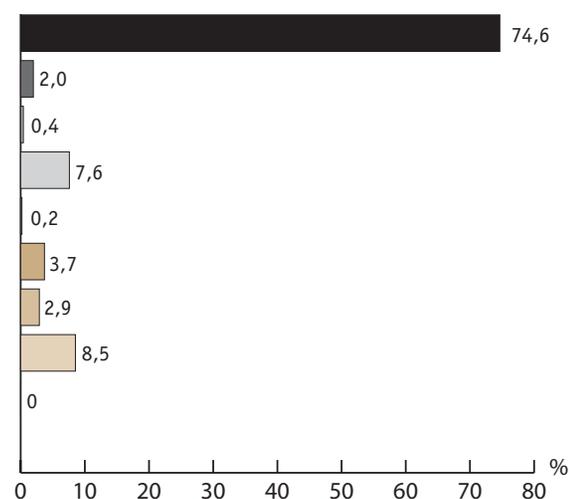
Fonctionnement de la chambre



Comités et associations



Soutien administratif



Rayonnement auprès des Canadiens

En tant qu'institution – en dehors de l'univers politique propre à chaque sénateur – le Sénat joue un rôle actif sur la scène canadienne. Les sénateurs et les employés de l'Administration profitent du caractère unique de leur milieu de travail pour mettre sur pied des activités et des programmes qui éclairent les Canadiens sur leur système politique et leur société, le tout dans le respect des valeurs collectives que sont la diversité, la justice et la participation politique du plus grand nombre. Il peut s'agir aussi bien d'aider des enseignants à mieux comprendre notre régime parlementaire que d'offrir des possibilités d'emploi à des étudiants ou de souligner les réalisations et la diversité du Canada.

Perfectionnement professionnel

Fournir des occasions de croissance professionnelle est un aspect important des activités de rayonnement du Sénat. En 2005–2006, le Sénat a coordonné entre autres les événements qui suivent :

Cinquième conférence annuelle de l'Association canadienne de l'administration parlementaire Du 11 au 15 septembre 2005

- › Organisée par le Sénat et la Chambre des communes, cette conférence a réuni des hauts fonctionnaires responsables des administrations parlementaires du Canada en vue de discuter des questions et des pratiques propres à leur domaine de travail.

CaféCOMM

6 décembre 2005

- › Fruit d'une collaboration entre la Direction des communications du Sénat et le Bureau de la collectivité des communications (BCC) du gouvernement fédéral, la demi-journée d'ateliers et d'activités sociales organisée dans le cadre de CaféCOMM avait pour but d'amener les employés de la fonction publique à mieux comprendre le rôle du Sénat canadien.

Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires

- › Le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement offrent conjointement des séances d'information au personnel d'autres assemblées législatives. Cette année, le Parlement du Canada a invité des membres du personnel parlementaire du Brésil et des pays de langue espagnole du Forum interparlementaire des Amériques à participer à un programme d'études spécial en espagnol à l'automne 2005.



- › Remplissant la chambre du Sénat et ses galeries, plus de 200 spécialistes en communications du gouvernement fédéral participent à CaféCOMM, événement visant à les familiariser avec les travaux du Sénat. (décembre 2005)



Séances d'orientation de l'École de la fonction publique du Canada

- › En février 2006, le Sénat et la Chambre des communes ont amorcé une collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada en vue d'offrir conjointement des séances d'information hebdomadaires aux nouveaux fonctionnaires. Ces séances, qui font partie d'un programme d'orientation de deux jours pour les nouveaux employés de l'administration publique, ont été données dans la chambre du Sénat par des représentants des deux chambres. Elles ont aidé les participants à mieux comprendre le processus législatif ainsi que le rôle et les pouvoirs des deux chambres du Parlement.

Hommage aux valeurs canadiennes

Tout au long de l'année financière, le Sénat a participé à des activités de conscientisation sociale, dont les suivantes :

Cérémonies d'inauguration de la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones

24 mai 2005

- › Chaque année, le Sénat collabore avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement pour souligner le début de la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones, qui rend hommage aux cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada. Danses et chants algonquins, costumes traditionnels colorés, narration de légendes et musique montagnaise de Florent Volant étaient à l'honneur cette année.

Semaine canadienne de l'environnement

Du 6 au 10 juin 2005

- › Le Parlement a institué la Semaine canadienne de l'environnement en 1971 pour sensibiliser la population à la nécessité de réduire, de réutiliser, de recycler et de repenser. En 2005, les Partenaires pour une Colline verte (voir plus bas) ont inauguré une semaine d'activités pour l'occasion, semaine comprenant entre autres comme événements marquants la Journée de l'air pur le 8 juin, avec l'installation d'une tente d'information et d'activités, et la première cérémonie de remise des prix environnementaux de la Colline parlementaire.

Journée internationale de la femme

8 mars 2006

- › Le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement ont offert un déjeuner-causerie à 200 employés de la Colline parlementaire à l'occasion de la Journée internationale de la femme le 8 mars. Un hommage spécial a été rendu à Audrey O'Brien, greffière de la Chambre des communes, qui est la première femme dans l'histoire canadienne à occuper ce poste.

Engagement pour des causes communes

Le Sénat poursuit également son travail de conscientisation sociale à l'interne. En 2005–2006, il a continué à « écologiser » ses pratiques et a versé une contribution importante à la campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada.

Partenaires pour une Colline verte

En 2004, le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et les Services de la Cité parlementaire (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) ont fusionné leurs programmes environnementaux pour former les Partenaires pour une Colline verte. L'objectif de ce groupe est de coordonner et d'améliorer les programmes existants de protection de l'environnement et d'en lancer de nouveaux au sein de la Cité parlementaire.

En 2005–2006, les Partenaires pour une Colline verte ont valu au Sénat et à ses partenaires du Parlement le Prix pour la prévention de la pollution du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Ce prix soulignait l'importance de trois des projets innovateurs du groupe :

- › Homologation Éco-Logo des Services d'impression
- › Politiques d'achats écologiques
- › Programme de compostage des papiers essuie-tout.

Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada

Le Sénat joue un rôle actif dans la campagne de charité en milieu de travail menée par le gouvernement du Canada pour Centraide et autres organismes de bienfaisance. En 2005, les 450 employés du Sénat ont fièrement dépassé de presque 8 000 \$ l'objectif fixé en faisant don d'un total de 61 777 \$.

Participation des jeunes

Le Sénat, souvent en partenariat avec la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et des organisations non parlementaires, offre des programmes annuels dont le but est d'intéresser les jeunes à la gouvernance du Canada, ou s'associe à de tels programmes. La participation du Sénat à ce genre de programme aide les jeunes à mieux comprendre le système parlementaire et leur donne généralement l'occasion de s'entretenir avec des sénateurs en poste.



- › Les sénateurs, leur personnel et les employés du Sénat ont dépassé leur objectif de collecte de fonds de 2005 dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada, amassant un montant total de 61 777 \$.



- › Le greffier du Sénat, Paul C. Bélisle, et le Président, Dan Hays, font prêter serment aux pages du Sénat de 2005–2006. Les pages, qui sont tous des étudiants universitaires, s'initieront au Parlement directement, travaillant à temps partiel durant l'année scolaire pour aider les sénateurs dans la chambre du Sénat et au sein des comités. (octobre 2005)

Programme des pages du Sénat

- › Chaque année, le Sénat choisit 15 jeunes venant de différentes régions du Canada pour son programme des pages. Les pages travaillent à temps partiel pour le Sénat tout en faisant des études de premier cycle dans l'une des quatre universités de la Région de la capitale nationale. Ils sont chargés de diverses tâches liées au processus législatif et peuvent aussi travailler pour l'Administration lorsque le Sénat ne siège pas, ce qui leur donne une meilleure vue d'ensemble de l'institution. Cette année, les pages ont eu le privilège d'assister, dans la chambre du Sénat, à la cérémonie d'installation de la nouvelle gouverneure générale, Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, le 27 septembre 2005.

Rencontres du Canada

- › Ce programme, parrainé par le Conseil de l'unité canadienne, rassemble chaque année à Ottawa quelque 140 élèves de 15 à 17 ans issus de toutes les régions du pays pour des sessions d'une semaine. Encadrés par des animateurs, les jeunes font l'apprentissage de la diversité canadienne et du régime de gouvernement. Tous les lundis, ils se rendent à la chambre du Sénat, où un sénateur leur fait une présentation.

Les Amis du Sénat

- › Le Sénat s'est associé à la Ridgemont High School d'Ottawa et à l'École secondaire de l'Île de Gatineau (Québec) pour donner à des élèves ayant des besoins spéciaux la chance d'acquérir des connaissances pratiques qui les préparent au marché du travail. Les élèves prennent de l'expérience et acquièrent de nouvelles habiletés en travaillant dans les différentes directions de l'Administration du Sénat, où ils assistent les sénateurs et le personnel en place.

Forum pour jeunes Canadiens

- › Géré par la Fondation pour l'étude des processus de gouvernement au Canada, organisme sans but lucratif, le Forum pour jeunes Canadiens réunit plus de 600 élèves de 15 à 19 ans sur la Colline parlementaire chaque printemps pour les familiariser avec les rouages du gouvernement fédéral et le régime politique canadien. À chacune des quatre sessions du Forum, le Président du Sénat donne un petit déjeuner, où les participants peuvent s'entretenir avec lui ainsi qu'avec les sénateurs invités.

Forum des enseignantes et des enseignants

Du 30 octobre au 4 novembre 2005

- › Le Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne est un stage intensif de six jours qui réunit sur la Colline parlementaire 70 enseignants exceptionnels dont le travail touche à des matières comme les sciences sociales, politiques et économiques. Le programme est coordonné par la Bibliothèque du Parlement. Les participants rencontrent les présidents des deux chambres et d'autres parlementaires et participent à des séances sur la citoyenneté et la démocratie avec des experts en procédure, en politique et en éducation.



- › Les sénateurs Ethel Cochrane et Gerald Comeau discutent du rôle d'un sénateur avec des étudiants participant au Forum pour jeunes Canadiens. (avril 2005)



- › Le sénateur Charlie Watt (à gauche) profite de l'occasion de discuter du Sénat avec un participant au Forum des enseignantes et des enseignants, qui rassemble des enseignants exceptionnels en sciences sociales et politiques à Ottawa afin de les renseigner sur le Parlement et le gouvernement fédéral. (novembre 2005)

Chambre du Sénat et comités

Exercice 2005–2006

La première session de la 38^e législature s'est poursuivie en 2005.

Les élections ont été déclenchées le 29 novembre 2005, dissolvant le Parlement.

La période de dissolution a duré quatre mois.

La 39^e législature s'est ouverte le 4 avril 2006.

Il y a eu un changement à la direction du Sénat en raison de l'élection, le 23 janvier 2006, d'un gouvernement conservateur.

Législation

Nombre de projets de loi étudiés par le Sénat	76
Projets de loi du gouvernement	40
Projets de loi émanant de sénateurs	36
Projets de loi émanant de députés	2
Nombre de projets de loi soumis aux comités sénatoriaux	51
Nombre de projets de loi ayant reçu la sanction royale	42
Pourcentage d'amendements du Sénat ayant reçu l'assentiment de la Chambre des communes	100
Pourcentage de rapports de comités sur la législation recommandant des amendements ou présentant des observations	42

Travaux des comités

Rapports de comités	90
Séances de comités	396
Heures de séances	830
Témoins de comités	1,319
Missions d'étude au Canada	21
Études spéciales	38

Répartition en pourcentage des séances de comités

Étude de projets de loi et de sujets de projets de loi	25 %
Études spéciales	64 %
Travaux des comités internes (Régie interne, budgets et administration; Règlement, procédure et droits du Parlement; Bibliothèque du Parlement; Sélection; Examen de la réglementation)	11 %

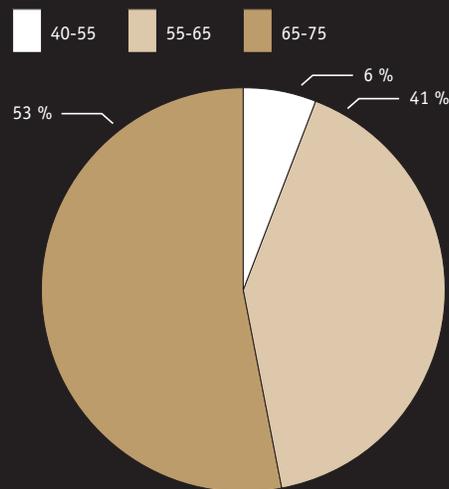
faits et chiffres

Sénateurs

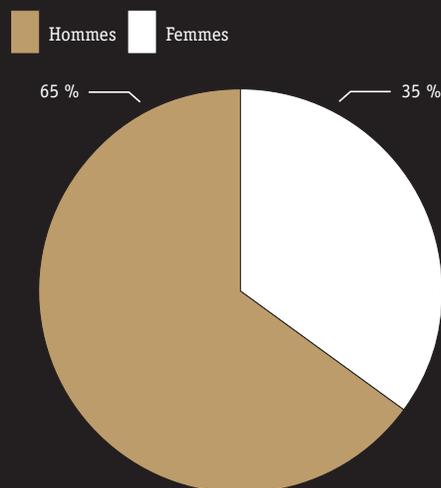
Nombre de sénateurs au 1 ^{er} avril 2005	98
Nombre de sénateurs au 31 mars 2006	100
Nombre de départs à la retraite	5
Nombre de nominations	9

Répartition des sénateurs au 31 mars 2006

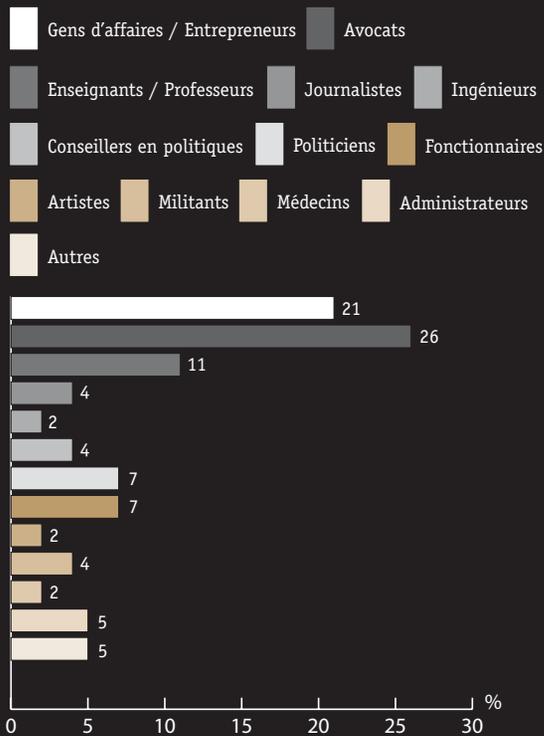
Selon l'âge



Selon le genre



Selon la profession



Sénateurs autochtones **7 %**

Administration du Sénat

Répartition selon l'équité en matière d'emploi

Minorités visibles

2006	9,4 %
2005	7,9 %
2004	6,8 %

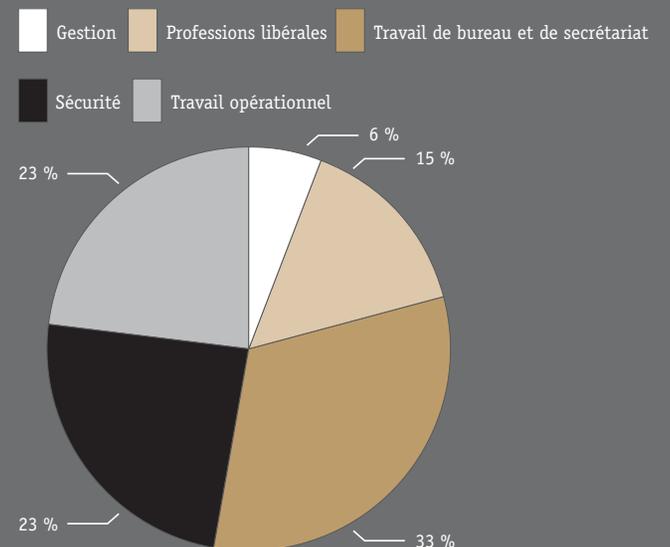
Personnes handicapées

2006	4,9 %
2005	4,4 %
2004	4,9 %

Femme

2006	44,9 %
2005	44,2 %
2004	45,2 %

Répartition selon la profession



Le Sénat du Canada

a été créé pour approfondir le débat. Pour qu'un débat soit utile, il doit nous amener à remettre en question les idées reçues, à nous renseigner, à accepter les points de vue différents et à nous intéresser aux résultats.



Les Pères de la Confédération avaient à cœur les intérêts de la population. C'est pourquoi leur débat sur le meilleur système de gouvernance pour le peuple a duré plusieurs mois. Ils ont notamment examiné la nécessité d'un Sénat pour le Parlement du Canada et la forme que cette institution devait prendre. Quelques personnes ne jugeaient pas une telle institution nécessaire. D'autres penchaient en faveur d'un Sénat élu. D'autres encore préconisaient la création d'une chambre semblable à la Chambre des lords du Parlement britannique.

À mesure que le débat progressait, notre régime politique prenait forme. Il s'en est suivi un consensus voulant que le Sénat, tel que nous le connaissons aujourd'hui, constituait le meilleur moyen de faire contrepoids à une Chambre des communes élue par une majorité. Les intérêts de tous, et non seulement d'une majorité, seraient mieux représentés par des membres du Parlement dont les programmes politiques étaient moins urgents et plus diversi-

fiés et qui étaient suffisamment indépendants pour résister aux pressions du puissant cabinet d'un gouvernement majoritaire.

Le premier titulaire du poste de premier ministre, Sir John A. Macdonald, était un fervent partisan d'un Sénat nommé. Faisant valoir son idée d'une Chambre haute, il a déclaré que « nous profiterons de l'ultime liberté constitutionnelle : les droits de la minorité seront respectés ». En ajoutant de nouvelles perspectives, en faisant valoir les besoins et les opinions de leurs régions et en défendant les personnes qui n'ont guère voix au chapitre, les sénateurs donnent un second souffle à nos débats nationaux. Ils exécutent le mandat qui leur a été confié : parler et agir au nom de la population.

Nous vous invitons à participer au débat, à remettre en question les idées reçues, à vous renseigner, à respecter l'opinion d'autrui et à vous intéresser aux résultats. Le Sénat fait partie intégrante de votre Parlement, et les sénateurs veillent à vos intérêts.

plus de renseignements, de meilleurs débats

Ce rapport annuel ne présente que quelques renseignements au sujet du Sénat. Voici certaines ressources que vous pouvez consulter pour en savoir plus :

Publications et ressources audiovisuelles

Pour obtenir un exemplaire d'une publication, une liste de feuilles d'information et de brochures ou des vidéos du Sénat, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous (sous « Contactez-nous »). Plusieurs de ces ressources sont accessibles à partir du site Web parlementaire www.parl.gc.ca.

Renseignements généraux

Le Sénat aujourd'hui

- › Aperçu du fonctionnement du Sénat. *Les Canadiens et leur système de gouvernement*
- › Les tâches traditionnelles du régime politique du Canada.

Le Parlement du Canada vu de l'intérieur

- › Présentation du Parlement canadien. Diffusion de la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC)
- › Les rencontres des comités sénatoriaux sont souvent diffusées sur la CPAC. Pour connaître l'horaire, consultez www.cpac.ca.

Rapport annuels du Sénat du Canada (2002-2005)

À l'intention des enfants, des adolescents et des enseignants

Vidéo du Sénat

- › Une vidéo de 18 minutes présentant l'histoire, la structure et les tâches du Sénat, à intégrer aux cours d'histoire, d'éducation

civique, de sciences politiques et de sciences sociales des étudiants du secondaire (offerte en ASL et en LSQ, de même qu'en anglais et en français).

FAQ

- › Mise sur pied pour les étudiants de troisième année, la section FAQ répond à toutes les questions de base concernant le Sénat du Canada.

Ressources sur le Web

Site Web du Parlement

www.parl.gc.ca comporte plusieurs renseignements utiles sur le Parlement antécédent, présent et futur. Venez le visiter!

Diffusions Web en continu

Un flot audio en temps réel sur les procédures relatives aux rencontres des comités sénatoriaux est diffusé sur le Web en version sonore, souvent en vidéo et en continu. Visitez http://www.parl.gc.ca/Common/Committee_SenWebcast.asp?Language=F

Comités

Chaque comité possède son propre site Web comportant des renseignements, entre autres sur la liste de ses membres, un horaire des rencontres et des rapports. Ces sites Web sont accessibles à partir de la page des comités principaux à www.parl.gc.ca/Common/Committee_SenList.asp.

Visitez le Sénat

Venez voir les sénateurs en action! Les tribunes du public du Sénat sont ouvertes lorsque le Sénat siège, généralement les mardis, les mercredis et les jeudis. Les visiteurs sont invités à assister aux débats concernant les projets de loi, les rapports des comités et les enjeux d'importance nationale.

Des visites guidées de l'édifice du Parlement, situé sur la Colline parlementaire, qui abrite le Sénat et la Chambre des communes, sont offertes toute l'année. Visitez www.parl.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous avez des questions ou vous désirez communiquer avec un sénateur?

Contactez-nous

Sans frais 1-800-267-7362
Téléphone 613-992-1149
(Région de la capitale nationale)
613-995-2266
TTY 613-995-2266
Télécopieur 613-995-4998
Courriel sencom@sen.parl.gc.ca

Liste des membres des comités du Sénat en date du 29 novembre 2005

* membre d'office

Comité permanent des peuples autochtones

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
John M. Buchanan, C.P.
Andrée Champagne, C.P.
Ione Christensen
Leonard J. Gustafson
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Sandra M. Lovelace Nicholas
Robert W. Peterson
Nick G. Sibbeston (président)
Gerry St. Germain, C.P. (vice-président)
Charlie Watt
Rod A. A. Zimmer

Autres sénateurs ayant participé:

Willie Adams, W. David Angus,
Larry W. Campbell, Lillian Eva Dyck, D. Ross Fitzpatrick,
Aurélien Gill, Viola Léger, Terry M. Mercer, Nancy Ruth,
Landon Pearson, Claudette Tardif et Marilyn Trenholme
Counsell

Comité permanent de l'agriculture et des forêts

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Catherine S. Callbeck
Joyce Fairbairn, C.P. (présidente)
Aurélien Gill
Leonard J. Gustafson (vice-président)
Elizabeth Hubley
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Terry M. Mercer
Grant Mitchell
Donald H. Oliver
Robert W. Peterson
Hugh D. Segal
David Tkachuk

Autres sénateurs ayant participé:

George Baker, C.P., Maria Chaput, Mac Harb, James F. Kelleher, C.P., Noël A. Kinsella, Fernand Robichaud, C.P.,

John Lynch-Staunton, Frank W. Mahovlich, Pierrette Ringuette, Hugh D. Segal et Terry Stratton

Comité spécial sur la Loi antiterroriste

A. Raynell Andreychuk (vice-présidente)
Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Joseph A. Day
Joyce Fairbairn, C.P. (présidente)
Mac Harb
Mobina S. B. Jaffer
Serge Joyal, C.P.
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Noël A. Kinsella
Pierre Claude Nolin
David P. Smith, C.P.

Autres sénateurs ayant participé:

Jack Austin, C.P., Maria Chaput, Ione Christensen, Anne C. Cools, James F. Kelleher, C.P., Marjory LeBreton, C.P., Rose-Marie Losier-Cool, John Lynch-Staunton, Grant Mitchell, Jim Munson, Pierre Claude Nolin, Marcel Prud'homme, C.P., William Rompkey, C.P., David P. Smith, C.P., Terry Stratton et Rod A. A. Zimmer

Comité permanent des banques et du commerce

W. David Angus (vice-président)
Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Michel Biron
D. Ross Fitzpatrick
Jerahmiel S. Grafstein (président)
Mac Harb
Céline Hervieux-Payette, C.P.
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Paul J. Massicotte
Michael A. Meighen
Wilfred P. Moore
Donald H. Oliver
Madeleine Plamondon
David Tkachuk

Autres sénateurs ayant participé:

George Baker, C.P., Tommy Banks, Maria Chaput, Gerald J. Comeau, James S. Cowan, Consiglio Di Nino, Art Eggleton, C.P., Yoine J. Goldstein, Leonard J. Gustafson, James F. Kelleher, C.P., Noël A. Kinsella, Elaine McCoy, Jim Munson, Nancy Ruth, Gerard A. Phalen, Gerry St. Germain, C.P., Pierrette Ringuette, William Rompkey, C.P., Hugh D. Segal, Terry Stratton, Claudette Tardif et Rod A. A. Zimmer

Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs

A. Raynell Andreychuk (vice-présidente)
W. David Angus
Sharon Carstairs, C.P.
Serge Joyal, C.P. (président)
Fernand Robichaud, C.P.

Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Willie Adams
W. David Angus
Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Tommy Banks (président)
John M. Buchanan, C.P.
Ione Christensen
Ethel M. Cochrane (vice-présidente)
Leonard J. Gustafson
Colin Kenny
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Raymond Lavigne
Lorna Milne
Mira Spivak
Claudette Tardif

Autres sénateurs ayant participé:

John G. Bryden, Maria Chaput, Joan Cook, James S. Cowan, Dennis Dawson, Consiglio Di Nino, Isobel Finnerty, Joan Fraser, Aurélien Gill, Jerahmiel S. Grafstein, Elizabeth Hubley, Rose-Marie Losier-Cool, Paul J. Massicotte,

Elaine McCoy, Grant Mitchell, Wilfred P. Moore, Nancy Ruth, Robert W. Peterson et William Rompkey, C.P.

Comité permanent des pêches et océans

Willie Adams

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*

Gerald J. Comeau (président)

James S. Cowan

Elizabeth Hubley (vice-présidente)

Janis G. Johnson

Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*

Frank W. Mahovlich

Michael A. Meighen

Pana Merchant

Gerard A. Phalen

Gerry St. Germain, C.P.

Charlie Watt

Autres sénateurs ayant participé:

John G. Bryden, Joseph A. Day, Pierre De Bané, C.P., Joan Cook, D. Ross Fitzpatrick, Elaine McCoy, Robert W. Peterson et Fernand Robichaud, C.P.

Comité permanent des affaires étrangères

A. Raynell Andreychuk

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*

Pat Carney, C.P.

Eymard G. Corbin

Pierre De Bané, C.P.

Consiglio Di Nino (vice-président)

Percy Downe

Jerahmiel S. Grafstein

Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*

Frank W. Mahovlich

Marcel Prud'homme, C.P.

Fernand Robichaud, C.P.

Hugh D. Segal

Peter A. Stollery (président)

Autres sénateurs ayant participé:

Tommy Banks, Lillian Eva Dyck, Art Eggleton, C.P., John Trevor Eyton, Leonard J. Gustafson, Mobina S. B. Jaffer, Janis G. Johnson, Marjory LeBreton, C.P., Pana Merchant, Nancy Ruth, Robert W. Peterson, Marie-P. Poulin (Charette), Vivienne Poy et Terry Stratton

Comité permanent des droits de la personne

A. Raynell Andreychuk (présidente)

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*

George Baker, C.P.

Sharon Carstairs, C.P. (vice-présidente)

Roméo Dallaire

Marisa Ferretti Barth

Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*

Marjory LeBreton, C.P.

Rose-Marie Losier-Cool

Donald H. Oliver

Vivienne Poy

Autres sénateurs ayant participé:

Ione Christensen, Jim Munson, Nancy Ruth, Landon Pearson, Lucie Pépin, Marie-P. Poulin (Charette) et Terry Stratton

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*

Maria Chaput

Gerald J. Comeau

Joan Cook

Joseph A. Day

Consiglio Di Nino

George J. Furey (président)

Yoine J. Goldstein

Mobina S. B. Jaffer

Colin Kenny

Wilbert Joseph Keon

Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*

Paul J. Massicotte

Pierre Claude Nolin (vice-président)

Marie-P. Poulin (Charette)

David P. Smith, C.P.

Terry Stratton

Autres sénateurs ayant participé:

Tommy Banks, Pierre De Bané, C.P., John Lynch-Staunton, Gerard A. Phalen, Marcel Prud'homme, C.P., Fernand Robichaud, C.P. et William Rompkey, C.P.

Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

A. Raynell Andreychuk

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*

Lise Bacon (présidente)

John G. Bryden

Anne C. Cools

John Trevor Eyton (vice-président)

Serge Joyal, C.P.

Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*

Lorna Milne

Grant Mitchell

Pierre Claude Nolin

Pierrette Ringuette

Jean-Claude Rivest

Nick G. Sibbeston

Autres sénateurs ayant participé:

Jack Austin, C.P., George Baker, C.P., Tommy Banks, Maria Chaput, Roméo Dallaire, Percy Downe, Leonard J. Gustafson, Elizabeth Hubley, Terry M. Mercer, Nancy Ruth, Landon Pearson, Marcel Prud'homme, C.P., Gerry St. Germain, C.P., Terry Stratton et Rod A. A. Zimmer

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Jean Lapointe

Marjory LeBreton, C.P.

Vivienne Poy

Terry Stratton

Marilyn Trenholme Counsell (coprésidente)

Autres sénateurs ayant participé:

Jane Cordy et Elizabeth Hubley

Comité permanent des finances nationales

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*

Michel Biron

Anne C. Cools

Joseph A. Day (vice-président)

Percy Downe

Marisa Ferretti Barth

Mac Harb

Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*

Grant Mitchell

Lowell Murray, C.P.

Donald H. Oliver (président)

Pierrette Ringuette

Hugh D. Segal

Terry Stratton

Autres sénateurs ayant participé:

Jack Austin, C.P., Tommy Banks, John G. Bryden, Gerald J. Comeau, James S. Cowan, Art Eggleton, C.P., Isobel Finnerty, J. Michael Forrestall, Noël A. Kinsella, Rose-Marie Losier-Cool, Elaine McCoy, Shirley Maheu, Frank W. Mahovlich, Nancy Ruth, Pierre Claude Nolin, William Rompkey, C.P., David P. Smith, P.C., Claudette Tardif, David Tkachuk, Marilyn Trenholme Counsell et Rod A. A. Zimmer

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

Norman K. Atkins
Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Tommy Banks
Joseph A. Day
J. Michael Forrestall (vice-président)
Colin Kenny (président)
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Michael A. Meighen
Jim Munson

Autres sénateurs ayant participé:

Maria Chaput, Jane Cordy, John Lynch-Staunton, Terry M. Mercer et Pierre Claude Nolin

Sous-comité des anciens combattants

Norman K. Atkins
Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Tommy Banks
Joseph A. Day (vice-président)
J. Michael Forrestall
Colin Kenny
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Michael A. Meighen (président)

Comité permanent des langues officielles

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
John M. Buchanan, C.P. (vice-président)
Andrée Champagne, C.P.
Maria Chaput
Gerald J. Comeau
Eymard G. Corbin (président)
Mobina S. B. Jaffer
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Lowell Murray, C.P.
Claudette Tardif

Autres sénateurs ayant participé:

Raymond Lavigne, Viola Léger, Pana Merchant, Michael A. Meighen, Gerry St. Germain, C.P.

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

A. Raynell Andreychuk
Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Anne C. Cools
Consiglio Di Nino
Joan Fraser
George J. Furey

Mobina S. B. Jaffer
Janis G. Johnson (vice-présidente)
Serge Joyal, C.P.
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Marjory LeBreton, C.P.
Rose-Marie Losier-Cool
Shirley Maheu
Lorna Milne
Fernand Robichaud, C.P.
David P. Smith, C.P. (président)

Autres sénateurs ayant participé:

Sharon Carstairs, C.P., Maria Chaput, Gerald J. Comeau, Eymard G. Corbin, Art Eggleton, C.P., D. Ross Fitzpatrick, Elizabeth Hubley, Raymond Lavigne, Pana Merchant, John Lynch-Staunton, Grant Mitchell, Marie-P. Poulin (Charette), Pierrette Ringuette, William Rompkey, C.P., Terry Stratton et Charlie Watt

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation

George Baker, C.P.
Michel Biron
John G. Bryden (coprésident)
Céline Hervieux-Payette, C.P.
James F. Kelleher, C.P.
Wilfred P. Moore
Pierre Claude Nolin

Autres sénateurs ayant participé:

Noël A. Kinsella, John Lynch-Staunton

Comité permanent de sélection

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Lise Bacon
Sharon Carstairs, C.P.
Gerald J. Comeau
Joyce Fairbairn, C.P.
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Marjory LeBreton, C.P. (vice-présidente)
Rose-Marie Losier-Cool (présidente)
William Rompkey, C.P.
Terry Stratton
David Tkachuk

Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Catherine S. Callbeck
Andrée Champagne, C.P.

Ethel M. Cochrane
Joan Cook
Jane Cordy
Joyce Fairbairn, C.P.
Aurélien Gill
Wilbert Joseph Keon (vice-président)
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Michael Kirby (président)
Marjory LeBreton, C.P.
Lucie Pépin
Marilyn Trenholme Counsell

Autres sénateurs ayant participé:

Willie Adams, Maria Chaput, James S. Cowan, Lillian Eva Dyck, Janis G. Johnson, Terry M. Mercer, Landon Pearson, Hugh D. Segal, Fernand Robichaud, C.P., Gerry St. Germain, C.P., Terry Stratton et Claudette Tardif

Comité permanent des transports et des communications

Jack Austin, C.P. (ou William Rompkey, C.P.)*
Pat Carney, C.P.
Maria Chaput
John Trevor Eyton
Joan Fraser (présidente)
Janis G. Johnson
Noël A. Kinsella (ou Terry Stratton)*
Terry M. Mercer
Pana Merchant
Jim Munson
Gerard A. Phalen
David Tkachuk (vice-président)

Autres sénateurs ayant participé:

Willie Adams, George Baker, C.P., Michel Biron, Andrée Champagne, C.P., Jane Cordy, Dennis Dawson, Pierre De Bané, C.P., Percy Downe, Art Eggleton, C.P., Elizabeth Hubley, Francis Fox, C.P., Aurélien Gill, Marjory LeBreton, C.P., Frank W. Mahovlich, Lorna Milne, Wilfred P. Moore, Nancy Ruth, Pierre Claude Nolin, Gerry St. Germain, C.P., Claudette Tardif, Marilyn Trenholme Counsell, Charlie Watt et Rod A. A. Zimmer